



RÈGLEMENT TECHNIQUE

Applicable à compter du 1^{er} septembre 2024

***Danses Latines
Danses Standards***

Table des matières

Chapitre 1 - Les danses	3
Article 1	Tempi..... 3
Article 2	Les lifts 3
Chapitre 2 - Les couples	4
Article 3	Changement de niveau 4
Article 4	Niveau d'appartenance d'un nouveau couple..... 5
Article 5	Procédure de « Validation du niveau d'un couple »..... 5
Article 6	Reclassement des couples..... 5
Chapitre 3 - Le « Passeport Danse »	6
Article 7	Niveaux du « Passeport Danse » 6
Article 8	Validation des niveaux du « Passeport Danse »..... 6
Chapitre 4 - Les compétitions	7
4.1 - Dispositions générales (communes à toutes les compétitions)	7
Article 9	Candidatures et attribution 7
Article 10	Dispositions Techniques..... 8
Article 11	Généralités..... 8
Article 12	Inscriptions, dossards et désistements..... 8
Article 13	Déroulement d'une épreuve 9
Article 14	« Open » 9
4.2 - Les championnats de France	11
4.2.1 - Les Championnats de France latines, standards et 10 danses	11
Article 15	Déroulement..... 11
4.2.2 - Le Championnat de France de Show Danse	12
Article 16	Réglementation spécifique 12
4.2.3 - Les épreuves de Solo Danse Team	15
4.3 - La Coupe de France	18
Article 17	Classement « top danse »..... 18
ANNEXE 1 Les figures autorisées	19
ANNEXE 2 Les Tenues - Liste et règles	21
ANNEXE 3 Attribution des points	38
ANNEXE 4 Danse en solo	39
ANNEXE 5 Recto Modèle d'imprimé à utiliser par les organisateurs	41
ANNEXE 5 Verso Dispositions Financières	42
ANNEXE 6 Code de conduite des juges	43
ANNEXE 7 Liste des enchainements du « Passeport Danse »	46
ANNEXE 8 Critères d'évaluation « Passeport Danse »	71
ANNEXE 9 Réglementation « E-compétition »	77
ANNEXE 10 Critères de jugement	79

Article 1 Tempi

1. La cadence de chaque danse doit être conforme à celle définie par les règlements de la WDSF :

Latines			Standards		
Danses	Tempo (par minute)		Danses	Tempo (par minute)	
	mesures	battements		mesures	battements
S	50 - 52	100 - 104	VA	28 - 30	84 - 90
CCC	30 - 32	120 - 128	T	31 - 33	62 - 66
R	25 - 27	100 - 108	VV	58 - 60	174 - 180
PD	60 - 62	120 - 124	SF	28 - 30	112 - 120
J	42 – 44 * 38 – 40 pour toute épreuve Juvénile I	168 - 176 (144 - 160)	QS	50 - 52	200 - 208

* sur décision du Chairperson, dans les « Opens Jeunes 4 danses » et les épreuves débutantes Jeunes le tempo peut être ralenti à 42.

2. Un décalage d'1 mesure ou plus par minute pourrait entraîner l'annulation ou le recommencement de l'épreuve.
3. La durée des danses sera comprise entre 1 minute 15 et 2 minutes. Pour le Paso Doble la musique durera jusqu'au minimum le 2ème « clash » et au maximum la fin de la 3ème « explosion ». Il sera dansé 3 « explosions » sur toutes les finales des Championnats régionaux, de France et Coupes de France des juniors II aux seniors IV. Le Chairperson pourra étendre la durée maximum à sa convenance s'il pense qu'il faut laisser plus de temps pour que le jury ait le temps de juger correctement une danse. En ce qui concerne le Championnat de France, la Coupe de France la durée minimale est portée à 1 minute 30. Il sera tenu compte de la spécificité de l'âge des seniors V concernant la durée des musiques.
4. Dans toutes les épreuves, la musique doit exprimer le caractère des danses.

Article 2 Les lifts

1. À l'exception des compétitions Show Danse et « Dance Sport Solo Team », IL EST INTERDIT d'utiliser les « lifts » (portés) dans toutes les catégories et séries. Le Chairperson a toute autorité pour déclasser ou pour disqualifier les couples effectuant des « lifts » dans leur chorégraphie.
Un « lift » (porté) est un mouvement au cours duquel un membre d'un couple a les deux pieds décollés du sol en même temps, avec l'aide ou le soutien de l'autre partenaire.

Article 3 Changement de niveau

- Dans toutes les classes d'âges adulte et seniors de niveau avancé, les couples sont classés par ordre décroissant du total des points obtenus sur les épreuves disputées au cours de la saison.
- Les couples sont comptabilisés dans un niveau uniquement s'ils ont participé à au moins une épreuve classificatrice dans la saison.

1. ATTRIBUTION DE POINTS POUR LES COUPLES

Lors de compétitions nationales inscrites au calendrier fédéral, Il y a attribution de points pour les couples adulte et seniors dans chaque épreuve classificatrice de niveau avancé en fonction du classement obtenu.

Le barème des points fait l'objet de l'annexe 3.

Particularités :

- Les couples dansant seuls dans leur épreuve ou dans un regroupement marquent les points correspondant à la deuxième place (coef 0,7 Annexe 3).
- Le cumul de points est remis à zéro en cas de changement de partenaire.

2. CONDITIONS D'ACCESSION AU NIVEAU SUPERIEUR

2.1. Accession au niveau intermédiaire.

Tous les couples de niveau débutant peuvent passer au niveau intermédiaire à tout moment dans la saison. Pour ce changement, il suffit d'une demande de leur responsable technique auprès du responsable de la gestion des couples et d'avoir validé chacun au moins la couleur « orange » du « Passeport Danse ».

2.2. Accession au niveau avancé.

Tous les couples sont classés dans le niveau avancé au 1er septembre si après au minimum 2 saisons **complètes ou non**, les 3 conditions suivantes sont respectées :

- Ils ont participé à 2 Critériums Nationaux (sauf si aucune organisation des critères n'est proposée dans une saison),
- Ils ont validé 8 épreuves classificatrice en plus des 2 Critériums Nationaux,
- Les deux partenaires sont titulaires au moins de la couleur « violet » du « Passeport Danse ».

2.3. Accession au niveau international.

Tous les couples de classe d'âge adulte et seniors sont classés dans le niveau international au 1er septembre, si dans la saison en cours, les 3 conditions suivantes sont respectées :

- Ils ont participé aux 2 derniers Critériums Nationaux (sauf si aucune organisation des critères n'est proposée dans la saison),
- Ils ont obtenus 750 points sur les deux dernières saisons.
- Les deux partenaires sont titulaires au moins de la couleur « rouge » du « Passeport Danse ».

3. PRECISIONS EN CAS DE CHANGEMENT DE CLASSE D'AGE

3.1. Un couple Juvénile I devient au mieux Juvénile II niveau intermédiaire.

3.2. Un couple Juvénile II devient au mieux Junior I niveau intermédiaire.

3.3. Un couple Junior I devient au mieux Junior II niveau avancé.

3.4. Un couple Junior II devient au mieux Youth niveau avancé.

3.5. Un couple Youth devient au mieux Adulte niveau avancé.

3.6. Reclassement d'un couple : Cette procédure doit permettre de gérer les cas exceptionnels et non pas se substituer au système de classement des couples. Le responsable technique de la structure d'appartenance du couple peut proposer le niveau qu'il juge le plus approprié et fait une demande de « Validation du niveau d'un couple » suivant la procédure définie à l'Article 5 .

4. SPECIFICITES

4.1. Chaque saison, la FFDanse pourra adopter, par spécialité et classe d'âge, des règles temporaires pour tenir compte de la situation des couples (faible effectif...).

4.2. Pour chaque spécialité, les couples n'appartenant pas au plus haut niveau de leur classe d'âge, seront classés directement dans le niveau maximum de leur classe d'âge s'ils sont classés dans les trois premiers :

- 4.2.1. Du Championnat de France pour l'ensemble des classes d'âges. Ce reclassement sera effectif le 1er septembre.
- 4.2.2. Classement Top Danse au 31 août pour les classes d'âges Junior II, Youth, Adulte, Senior. Ce reclassement sera effectif le 1er septembre.
- 4.3. Si un couple change de niveau en Junior I ou II, il sera automatiquement classé dans ce nouveau niveau dans l'autre classe d'âge.
- 4.4. Si il y a changement de partenaire pour un couple de niveau intermédiaire, il sera possible de changer de niveau même si un seul partenaire remplit les conditions de l'article 3.1.2

Article 4 Niveau d'appartenance d'un nouveau couple

1. Les deux athlètes n'ont jamais dansé en compétition et ont validé au moins le niveau jaune du « Passeport Danse » : le couple est classé en niveau débutant.
2. Les deux athlètes n'ont jamais dansé en compétition et ont validé au moins le niveau orange du « Passeport Danse » : le couple est classé en niveau intermédiaire.
3. Au moins un des deux athlètes a déjà dansé en compétition :
le responsable technique de la structure d'appartenance du couple propose le niveau qu'il juge le plus approprié et fait une demande de « Validation du niveau d'un couple » suivant la procédure définie à l'Article 5
4. Les deux athlètes ont déjà dansé en compétition Latine / Standard FFDanse :
le responsable technique de la structure choisit le niveau du couple qui sera au maximum celui de l'athlète classé le plus haut du couple.

Article 5 Procédure de « Validation du niveau d'un couple »

1. La demande écrite devra être faite par le responsable technique de la structure affiliée d'appartenance du couple auprès du responsable de la gestion des couples, seul habilité à mandater les chairpersons pour la « Validation du niveau d'un couple ». Elle devra contenir les 'Nom Prénom et N° de licence de chaque partenaire du couple, le nom et N° d'affiliation de la structure et être accompagnée du justificatif du niveau du « Passeport Danse » de chaque athlète.

Le responsable de la gestion des couples peut, s'il juge la demande non justifiée, saisir le responsable de la discipline qui seul sera habilité à refuser une demande. Tout refus sera motivé au responsable technique de la structure affiliée d'appartenance du couple.

Le Chairperson de la compétition sera mandaté par le responsable de la gestion des couples pour instruire la demande.

Il réunira le jury de l'épreuve en commission extraordinaire qui déterminera le niveau définitif du couple.

- 1.1. Validation du niveau d'un couple dans la plus haute série de sa classe d'âge :
Le couple dansera avec un dossard dans un open incluant sa série estimée et il y sera évalué (hors compétitions majeures).
- 1.2. Validation du niveau d'un couple dans les autres séries de sa classe d'âge :
Le couple dansera sans dossard dans sa série estimée même s'il se retrouve seul et il y sera évalué (hors compétition majeures).
2. Le Chairperson transmet dans les plus brefs délais la décision de la commission au responsable de la gestion des couples qui mettra à jour les listes officielles.
Dans le cadre d'une manifestation se déroulant sur deux jours, le Chairperson peut autoriser le couple à danser dans sa nouvelle série dès le lendemain.

Article 6 Reclassement des couples

1. Le reclassement d'un couple peut être demandé dans le cas suivant :
 - Le couple est déjà constitué mais il change de classe d'âge. Le responsable technique de la structure d'appartenance du couple propose la série qu'il juge la plus appropriée et fait une demande de « Validation du niveau d'un couple » suivant la procédure définie à l'Article 5 .
 - Pour tout autre cas, une demande de dérogation doit être faite.

Article 7 Niveaux du « Passeport Danse »

Le « Passeport danse » a été mis en place le 1 septembre 2018

1. Les 9 niveaux sont représentés par les couleurs : blanc, beige, jaune, orange, vert, violet, bleu, rouge et noir.
2. Seules les couleurs jaune, orange, vert, violet, bleu, rouge et noir sont réglementées dans ce RT.
3. Les deux niveaux (Jaune et Orange) sont évalués sur les deux spécialités combinées Latine et Standard.
4. A partir du niveau Vert, l'évaluation se fait séparément en Latine et en Standard.
5. Pour les niveaux jaune, orange, vert, violet, bleu, et rouge, la validation des niveaux techniques est effectuée par un responsable technique (sous réserve qu'il ait validé le niveau noir), aux dates et lieux de son choix (au maximum deux couleurs par an). Lors de la validation, le responsable technique vérifie l'aptitude de l'athlète à réaliser pour chaque niveau et pour chaque spécialité, les enchaînements définis en ANNEXE et en conformité avec les critères d'évaluation définis en ANNEXE .
6. La validation du niveau noir sera effectuée par une commission fédérale composée de deux experts de la discipline qui siégeront sous la présidence du Directeur Technique National, du Président fédéral ou du coordinateur de la discipline.

Article 8 Validation des niveaux du « Passeport Danse »

1. MODALITES DE VALIDATION POUR LES NIVEAUX « JAUNE, ORANGE, VERT, VIOLET, BLEU, ET ROUGE »

Le « Passeport Danse Latine / Standard » étant **individuel**, chaque danseur est examiné individuellement. Chaque athlète est évalué dans son rôle : en danseur pour les hommes et en danseuse pour les femmes. Dans une même session de validation une personne peut servir plusieurs fois de partenaire non jugé à un autre athlète en le signalant au jury.

- 1.1. Pour valider le niveau jaune, chaque athlète devra présenter les enchaînements définis en ANNEXE pour les danses suivantes : Cha-cha-cha, Jive, Valse-anglaise et Tango.
- 1.2. Pour valider le niveau orange, chaque athlète devra présenter les enchaînements définis en ANNEXE pour les danses suivantes : Cha-cha-cha, Rumba, Jive, Valse-anglaise, Tango et Quick-Step.
- 1.3. Pour valider le niveau vert dans une spécialité, chaque athlète devra présenter les enchaînements définis en ANNEXE pour les danses suivantes : Samba, Cha-cha-cha, Rumba, et Jive en latines ; Valse-anglaise, Tango, Slow-Fox et Quick-Step en standards.
- 1.4. Pour valider le niveau Violet dans une spécialité, chaque athlète devra présenter les enchaînements définis en ANNEXE pour les 5 danses de la spécialité
- 1.5. Pour valider le niveau Bleu dans une spécialité, chaque athlète devra présenter les enchaînements définis en ANNEXE pour les 5 danses de la spécialité
- 1.6. Pour valider le niveau Rouge dans une spécialité, chaque athlète devra présenter les enchaînements définis en ANNEXE pour les 5 danses de la spécialité

2. MODALITES DE VALIDATION POUR LE NIVEAU NOIR

- 2.1. Pour valider le niveau noir, l'athlète devra se conformer aux directives définies par la commission fédérale en charge de son évaluation.

4.1 - Dispositions générales (communes à toutes les compétitions)

Article 9 Candidatures et attribution

1. CANDIDATURES

- 1.1. L'organisation de compétitions majeures nationales est soumise à autorisation spéciale. Les dossiers de candidature sont à retirer auprès de la FFDanse ou dans l'espace extranet FFDanse (<https://extranet.ffdanse.fr/boite-a-outils/organisation-devenements/documents-competitions-majeures>). Ce dossier est constitué d'un cahier de charges détaillé et, le cas échéant, d'une convention ou un contrat d'attribution des droits événementiels.
- 1.2. Le dossier est à adresser à la FFDanse et instruit par la DTN. La décision est prise par le bureau exécutif fédéral.
- 1.3. L'organisateur de toutes autres compétitions FFDanse doit, dans un premier temps, faire une demande d'inscription provisoire **sur** le SI.
Le délégué au calendrier de la discipline adresse son accord ou son refus motivé.

2. ATTRIBUTION

- 2.1. En cas d'accord, la fédération attribue un numéro d'agrément, qui devra figurer sur toute circulaire envoyée aux structures affiliées.
- 2.2. Aucune information sous quelque forme que ce soit sur l'organisation d'une compétition n'est autorisée sans l'octroi au préalable d'un numéro d'agrément et sans les cachets officiels de la FFDanse
- 2.3. Seules les compétitions inscrites au calendrier fédéral sont autorisées.
- 2.4. Sur la circulaire, mise à disposition des structures affiliées, doivent figurer :
 - Le nom du directeur de compétition
 - La composition du corps arbitral
 - o Le nombre et le nom des juges pressentis (hors compétitions majeures nationales)
 - o Le nom du Chairperson
 - o Les noms des scrutateurs
 - S'il y a plus d'une piste, le nombre de pistes
 - Un numéro de téléphone joignable à tout moment jusqu'au démarrage de la compétition pour les annulations.
3. Pour toute modification de l'une des personnes mentionnées à l'article ci-dessous, la structure affiliée organisatrice doit prévenir le délégué au calendrier.
4. Avant d'attribuer un numéro d'agrément, le délégué au calendrier pourra exiger qu'un organisateur :
 - Inscrive au programme de la compétition l'épreuve classificatrice qu'il lui désignera.
 - Pour les compétitions de proximité, invite les structures d'un territoire voisin.
5. Dans toutes les compétitions où des épreuves classificatrices de niveau intermédiaire sont programmées, l'organisateur doit obligatoirement programmer une épreuve classificatrice dans chaque spécialité pour les couples de niveau débutant et ceci, pour les regroupements de catégories Juvéniles, Juniors, Youth/Adulte et Seniors.
6. Dans toute compétition, dès lors que des épreuves classificatrices dans les catégories Jeunes sont organisées, des « Opens Jeunes 4 danses » regroupant tous les niveaux devront être organisés :
 - « Open Jeunes 4 danses » Latines : Samba, Cha-Cha, Rumba et Jive
Il est souhaitable de faire danser le PD en finale, non jugé
 - « Open Jeunes 4 danses » Standards : Valse Anglaise, Tango, Valse Viennoise et Quickstep
Il est souhaitable de faire danser le Slow Fox en finale, non jugé
Ou « Open Jeunes 8 danses » (classement combiné des 4 danses Latines et 4 danses Standards)
7. Lors d'une épreuve de niveau intermédiaire (**sauf juvénile et Junior 1**), il est **obligatoire** de programmer la 5^{ème} danse (Paso doble en latine et Slow fox en standard), **non jugée**.

Article 10 Dispositions Techniques

1. URGENCE MEDICALE

- 1.1. Lors de chaque compétition, la possibilité d'intervention en urgence doit être assurée par les secouristes de la Croix Rouge ou des pompiers ou toute autre structure appropriée.
- 1.2. La présence d'un médecin n'est pas obligatoire, mais souhaitable.
- 1.3. L'accès et le trajet vers l'hôpital ou la clinique les plus proches doivent être affichés à la connaissance de tous.

2. PISTE DE DANSE

- 2.1. Pour toute compétition la piste de danse ne pourra pas être surélevée de plus de 5 cm par rapport au sol. Elle devra présenter une surface minimale de 25 m² par couple. Pour les compétitions majeures la piste devra être au minimum de 300m² avec une largeur minimale de 13 m.
- 2.2. Pour les compétitions de plus de 5h, il faut prévoir des chaises hautes en bord de piste afin que les juges, s'ils le désirent, puissent les utiliser.

3. ESPACE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF

- 3.1. Lors de chaque compétition, au bord de la piste de danse, le directeur de compétition se tient dans un espace technique et administratif baptisé « espace technique ». Seuls sont autorisés à stationner dans cet espace :
 - le président de la FFDanse ou son représentant officiel
 - le directeur technique national et son adjoint ou leur représentant
 - le conseiller fédéral de la discipline ou son représentant
 - le directeur de compétition et son assistant
 - le présentateur (et/ou son interprète)
 - le Chairperson
 - le président de la structure affiliée organisatrice ou son représentant
 - les scrutateurs
 - Le DJ

4. ESPACE RESERVE AUX JUGES

Seuls les juges, le président de jury (Chairperson), peuvent accéder à la table réservée au corps arbitral.

5. COLLECTE DES FEUILLES DES JUGES

Un compétiteur ne peut collecter les feuilles de juges dans une compétition à laquelle il participe.

Article 11 Généralités

1. Pour toutes les compétitions inscrites au calendrier de la FFDanse, la dernière finale doit avoir lieu au plus tard à 23h00.
2. À l'exception des compétitions majeures, **la durée des compétitions ne doit pas excéder 12 heures** entre la première épreuve et la dernière finale (pauses comprises).
3. Pour les catégories Jeunes, la durée d'une épreuve ne doit pas excéder 7 heures entre le début et la proclamation des résultats.
4. Dans toute compétition, les concurrents doivent respecter le corps arbitral le public et l'organisateur.
5. Renseignements ou demandes d'informations
 - 5.1. Tous les athlètes doivent passer par l'intermédiaire des dirigeants de leur structure affiliée d'appartenance pour toute demande d'information.
 - 5.2. Les membres identifiés du Collectif France peuvent s'adresser à la DTN pour les questions concernant leur pratique compétitive au sein de la FFDanse.

Article 12 Inscriptions, dossards et désistements

1. INSCRIPTIONS

- 1.1. Toute inscription est soumise à la possession de la licence requise pour l'épreuve concernée.
 - 1.1.1. Les inscriptions aux compétitions figurant sur le calendrier national de la FFDanse s'effectuent au moyen de la procédure informatique du site de la FFDanse.

2. DOSSARDS

- 2.1. Un droit de dossard obligatoire sera exigé de tous les couples des catégories Youth, Adulte et Seniors s'inscrivant à toute compétition inscrite au calendrier fédéral (sauf épreuves du Championnat de France). Ce droit de dossard s'élève au maximum à 10 € (20€ pour les coupes de France) par couple et 25 € par team inscrits et sera à régler directement à l'organisateur.
- 2.2. Pour recevoir son dossard lors des compétitions, les compétiteurs devront présenter leur « passeport danse » ou leur licence de la saison en cours. Chaque athlète doit être en mesure de prouver son identité auprès du Chairperson.
- 2.3. Un couple doit se conformer aux directives données par l'organisateur. Dans tous les cas, il doit retirer son dossard au moins une heure avant son premier passage programmé.

3. DÉSISTEMENTS

- 3.1. En cas de désistement, le couple doit impérativement se désinscrire via le site fédéral.

Article 13 Déroulement d'une épreuve

1. Dispositions particulières
 - 1.1. Dans une épreuve classificatrice (Niveau avancé) si un seul couple est inscrit à une épreuve prévue sur la circulaire, il pourra danser (sans dossard) seul ou avec une autre épreuve.
 - 1.2. Pour les niveaux intermédiaires (Latine et/ou Standard), pour les couples seuls, il devra être organisé des épreuves (sur 4 danses), regroupant :
 - les couples Jeunes (Juvéniles, Juniors),
 - les couples Youths / Adultes,
 - les couples Seniors.

2. ÉPREUVES DU NIVEAU DEBUTANT

- 2.1. Ces épreuves sont ouvertes à minima aux titulaires d'un « titre découverte ».
- 2.2. Les épreuves sont organisées en regroupant les catégories dans chaque spécialité. Les possibilités de regroupement sont les suivantes :
 - deux possibilités pour les couples Jeunes :
 - o Si le nombre de Juvéniles et / ou de Juniors est inférieur ou égal à 2 couples, une épreuve Jeune (regroupant les Juvéniles I et II et les Juniors I et II) sera organisée
 - o Si le nombre de Juvéniles et de Juniors est supérieur à 2 couples, deux épreuves seront organisées
 - Juvéniles (regroupant les Juvéniles I et II)
 - Juniors (regroupant les Juniors I et II)
 - une épreuve Youth/Adultes (regroupant les Youth et les Adultes)
 - une épreuve Seniors (regroupant les Seniors I, II, III, IV et V)

Article 14 « Open »

Les organisateurs sont invités à permettre à chaque couple de toutes les classes d'âge de participer au moins à 2 épreuves par spécialité au cours de la compétition. Attention : la participation aux opens est réservée aux détenteurs de la licence C minimum.

1. « Opens »

- 1.1. Il est possible d'organiser des épreuves « Open » regroupant soit des classes d'âge, soit des niveaux, soit les deux.
 - Le choix des épreuves, des danses et le déroulement des épreuves est de la responsabilité du directeur de la compétition.
 - il est également possible d'intégrer progressivement les couples selon les niveaux.
- 1.2. Autre forme possible d'open.
 - Le premier tour est dansé avec tous les couples du plus petit niveau présents sur l'open. (Si le nombre de couples inscrits dans le niveau le plus bas est inférieur à 7, on ajoute le niveau suivant pour obtenir au minimum une ½ finale.)
 - Un ou plusieurs tours éliminatoires sont dansés jusqu'à l'obtention de l'équivalent d'une finale.

- Le niveau suivant entre en lice avec les 6 couples sélectionnés auparavant.
De nouveaux tours éliminatoires seront dansés jusqu'à l'obtention de l'équivalent d'une finale.
- On continue jusqu'au niveau le plus élevé pour terminer par une finale avec les couples sélectionnés, quelle que soit leur niveau (il est souhaitable que les couples du niveau le plus élevé puissent danser au moins 3 tours).
- Pour chaque tour, les règles (nombre de danses, figures et tenues) du niveau le plus élevé présent sur la piste seront appliquées.

4.2.1 - Les Championnats de France latines, standards et 10 danses

Article 15 Déroulement

1. Pour toutes les classe d'âge, si le nombre de couples est supérieur ou égal à 40, le premier tour ramènera le nombre de couples sélectionnés à 36.
2. Si le nombre de couples est inférieur à 8, il sera organisé un tour de présentation (General Look).
3. Pour tous les tours éliminatoires, chaque passage doit être mixé.
4. **DANSES SOLO**
 - 4.1. En finale de la classe Adulte, deux danses seront exécutées en solo, une au début et une à la fin de la finale.
 - 4.2. Chaque couple dansera une minute dans chaque danse solo puis tous les couples reviendront danser ensemble une minute.
 - 4.3. Pour les championnats Latines et Standards les danses choisies seront définies chaque année.
 - 4.4. Pour le championnat 10 danses les danses seront le Quick Step et le Jive exécutés à la fin de chaque finale de la spécialité,
 - 4.5. La musique de chaque danse solo doit être différente pour tous les couples.
 - 4.6. L'ordre de passage sera tiré au sort par le Chairperson pour chaque danse.
 - 4.7. Un temps de repos de 45 secondes sera à respecter entre le passage du dernier couple en solo et le passage du groupe.

Article 16 Réglementation spécifique

1. CARACTÈRE DES DANSES

- 1.1. Le Show ne doit jamais supprimer le caractère des danses Latines ou Standards.
- 1.2. Le minimum requis est que le show soit équilibré pour percevoir correctement le caractère des danses Latines ou Standards.

2. DANSES

- 2.1. Lors des compétitions Show Danse Latines et Standards, les couples doivent choisir au minimum 3 des 5 danses de compétitions Latines ou Standards comme danse principale. Des « éléments chorégraphiques » d'autres formes de danses peuvent être utilisés pour enrichir et compléter la chorégraphie toujours en respectant le caractère des danses Latines ou Standards. Le caractère des danses Latines et Standards doit toujours être clairement visible.
- 2.2. Chaque « élément chorégraphique » des danses principales doit avoir une durée de 20 secondes au minimum.
- 2.3. Tous les « éléments chorégraphiques » des danses (Latines, Standard ou autres) ne doivent pas dépasser 90 secondes (portés exclus).
- 2.4. Tous les « éléments chorégraphiques » des danses Latines ou Standards supplémentaires (4^{ème} et/ou 5^{ème} danse) n'ont pas de durée minimum.
- 2.5. Les « éléments chorégraphiques » d'autres formes de danses ne doivent pas dépasser 40% maximum de la durée totale du show.
- 2.6. Tous les couples doivent faire parvenir, en même temps que les musiques, une fiche descriptive de leur prestation (musique, type de danse...)

3. MUSIQUE

- 3.1. La musique doit être envoyée par voie électronique dans les mêmes délais que la limite d'inscription (mail ou transfert de gros fichiers)

Il est obligatoire d'avoir le jour de la compétition :

- une copie du fichier audio sur clé USB,
- une liste complète, exacte et à jour des titres sélectionnés sur le CD y compris le titre (s), le nom du compositeur (s), arrangeur (s), éditeur (s) et/ou le nom de l'enregistrement (s).

- 3.2. Durée limite

3.2.1. L'entrée et la sortie des athlètes ne doivent pas excéder 15 secondes chacune. Le chairperson doit disqualifier tout couple qui dépasse cette durée. La personne chargée de mettre la musique doit le faire au plus tard 15 secondes après que le show ne commence.

3.2.2. Le jugement commence et s'arrête lorsque la musique commence et s'arrête.

3.2.3. La durée de la musique est d'un minimum de 3 minutes et un maximum de 3.30 min.

4. PORTÉS (Lifts)

- 4.1. Un porté désigne tout mouvement au cours duquel un membre d'un couple a les deux pieds décollés du sol en même temps, avec l'aide ou le soutien de l'autre partenaire (l'utilisation d'accessoire est interdite pour exécuter un porté).

4.1.1. Il n'y a pas de restriction sur le nombre et la durée des portés.

5. TENUES (Holds)

Tenues Standards :

- Il doit y avoir au minimum 50% de la chorégraphie en tenue caractéristique des danses Standards.
- Une tenue alternative est autorisée si elle respecte le caractère des danses Standards.

Tenues Latines :

Pas de restriction.

6. RÉPÉTITIONS

- 6.1. Les organisateurs doivent permettre à chaque couple d'effectuer une répétition générale sur la piste de compétition, à un horaire raisonnablement pratique, durant 10 minutes chacun, pour tester la piste de compétition et la musique choisie par le couple.
- 6.2. Chaque couple doit se présenter près de la piste de compétition, au minimum 15 minutes avant de commencer sa répétition.
- 6.3. Tous les athlètes, chairperson, les cameramen, ingénieurs du son et ingénieurs lumières, doivent être présents pendant toute la durée de toutes les répétitions.

- 6.4. Tous les shows seront filmés lors des répétitions puis pendant la compétition à des fins informationnelles pour toute décision qui concernerait les violations des règles (Cf. Disqualification).
- 6.5. Le chairperson doit disqualifier tout couple qui ne se présente pas lors de sa répétition.
- 6.6. Pendant la répétition, le chairperson, est chargé de juger les danses sur les bases des règlements établis. Dans le cas d'une violation d'un ou plusieurs de ces règlements, le chairperson, informe le couple concerné, afin qu'il puisse faire les ajustements nécessaires à leur show.
- 6.7. Tous les athlètes doivent être conscients que leur show doit avoir été vu par le chairperson du championnat national et que leur performance est en accord avec les règles WDSF Showdance avant leur participation à une compétition Showdance WDSF.
- 6.8. À l'exception des modifications exigées par le chairperson (cf règle 6.6) tous les athlètes doivent présenter le même show et la même chorégraphie tout au long de la répétition et de la compétition. Ils doivent obligatoirement utiliser les mêmes tenues lors de la répétition et des différents tours de la compétition et l'éclairage et la musique doivent rester les mêmes.
- 6.9. Si un problème technique en rapport avec la musique se produit pendant l'exécution d'un show, le couple concerné doit avoir la possibilité de passer une fois de plus après que le dernier couple des répétitions soit passé et doit avoir le temps de pouvoir résoudre le problème.
 - 6.9.1. Si le problème ne peut être résolu, il doit être disqualifié de la compétition.
 - 6.9.2. Si de tels problèmes se produisent pour la première fois lors du premier tour, la même procédure s'applique pour que le couple concerné puisse répéter sa performance après que le dernier couple ait effectué son show.
 - 6.9.3. Le chairperson doit immédiatement disqualifier un couple qui rencontre à nouveau des problèmes techniques de musique non résolus.

7. ORDRE DE PASSAGE DES COUPLES

- 7.1. L'ordre de passage des Shows sera décidé par tirage au sort par le chairperson ou une personne autorisée par le chairperson, tirage au sort au cours duquel tous les couples ou leurs représentants doivent être présents.
- 7.2. L'ordre de passage doit être utilisé pour la répétition et le 1er tour de la compétition.
- 7.3. L'ordre de passage pour la finale doit être décidé par tirage au sort à nouveau selon le même protocole.

8. ÉCLAIRAGES

- 8.1. Tous les couples doivent danser dans les mêmes conditions d'éclairage et ce, pour tous les tours. A l'exception des projecteurs, toute autre sorte d'éclairage doit être exclue.
- 8.2. Une poursuite ne peut être utilisée que si elle éclaire tous les couples de la même manière.
- 8.3. Tout éblouissement direct du couple en compétition doit être évité en positionnant les projecteurs le plus haut possible.

9. DOSSARDS

- 9.1. Lors du premier tirage au sort, un numéro de dossard doit être délivré à chaque couple ou à son représentant.
- 9.2. Le dossard du couple doit être porté de manière visible pour les juges et le public.

10. ANNONCES

- 10.1. Tous les couples inscrits doivent remplir un document dans lequel ils décriront les détails de leur show et son thème.
- 10.2. Un présentateur est obligatoirement prévu pour annoncer tous les shows.
- 10.3. Lorsque le couple a été appelé sur la piste, il doit immédiatement commencer son show.
- 10.4. Pour tous les tours préliminaires, l'annonce doit être faite avec les éléments et l'ordre suivants :
 - Le nom du couple
 - le nom de la structure affiliée qu'il représente
 - le nom du chorégraphe
 - lors de la finale des informations complémentaires, (si fournies par le couple), peuvent être données
 - le nom du show.

11. SYSTÈME DE JUGEMENT

- 11.1. Le système de jugement standard (par "croix") sera utilisé lors des premiers tours éliminatoires. Le chairperson publiera une liste des couples qui sont sélectionnés au tour suivant.
- 11.2. Pour la finale, chaque juge doit émettre 2 notes :
 - Une note technique
 - Une note artistique.

11.3. Ces notes doivent être additionnées pour calculer la note finale. Dans le cas où un juge classe deux couples avec un score égal en finale, c'est le couple avec la meilleure note technique qui sera classé devant l'autre.

11.4. Un show qui comporte plus de 3 rythmes de danse a un mérite technique plus important qu'un show comportant seulement 3 rythmes de danse, car c'est techniquement plus difficile.

12. ACCESSOIRES ET DÉCORATION DE LA PISTE

2 accessoires non électriques, légers et transportables par une personne sont autorisés.

13. TENUES VESTIMENTAIRES

13.1. La réglementation des tenues WDSF s'applique à toutes les compétitions organisées « Show Danse » régies par la FFDanse.

13.2. Le choix de la robe et du costume peut compléter le thème du show.

13.3. Le maquillage et la coiffure des athlètes peuvent compléter le thème du show.

14. SURVEILLANCE DU RÈGLEMENT

14.1. L'organisateur prévoit obligatoirement un cameraman, une caméra vidéo et une installation pour visualiser les vidéos au ralenti et en arrêt sur image.

14.2. Chaque performance de chaque tour, y compris les répétitions, doivent être enregistrées pour le contrôle d'éventuelles violations des règlements et comme preuve de la violation constatée ou en cas de disqualification.

14.3. Disqualifications

14.3.1. Toute violation de ces règles dans une épreuve par un couple peut entraîner sa disqualification immédiate.

14.3.2. En cas de disqualification, un rapport détaillé signé par le chairperson, incluant l'enregistrement vidéo de la performance comme preuve de la violation des règlements ou pour autre raison, doit être envoyée au DTN au plus tard 1 semaine après la fin de la compétition.

14.4. Décision finale

Dans tous les cas où les règlements sont silencieux, incomplets ou incertains, le chairperson aura la décision finale.

15. JUGES ET SCRUTATEUR

15.1. La désignation des juges est effectuée par la commission du corps arbitral.

15.2. Le scrutateur est nommé parmi les scrutateurs du championnat de France 10 danses.

16. CHAIRPERSON ET SUPERVISEUR

16.1. Le chairperson est celui nommé pour le championnat de France 10 danses.

16.2. Si le nombre de shows le nécessite, un superviseur peut être nommé par la commission du corps arbitral :

- Il figure sur la liste fédérale des chairpersons
- Il assiste le chairperson du championnat dans la surveillance de la réglementation spécifique du championnat de France Show Danse.
- Son indemnisation est identique à celle du chairperson

4.2.3 - Les épreuves de Solo Danse Team

PREAMBULE

1. Il est organisé chaque année un championnat de France et une coupe de France
2. Des épreuves de « Dance Sport Solo Team » peuvent être organisées dans toutes les compétitions territoriales. Tous les participants doivent être licenciés à la FFDanse (Licence B au minimum).
3. Les épreuves de « Dance Sport Solo Team », doivent être mentionnées dans la circulaire adressée aux structures affiliées.
4. Pour pouvoir participer au championnat de France il faut au moins avoir participé à une épreuve dans la saison, sauf pour la Corse et les DOM TOM qui peuvent faire valider leur team par vidéo au plus tard deux semaines avant le championnat de France

5. ÉQUIPES

- 5.1. Chaque équipe doit être composée d'un nombre d'équipiers minimum de 6.
- 5.2. Il est possible de prévoir des remplaçants/tes.

6. CATEGORIE D'ÂGE DE LA TEAM

- 6.1. Elle est fixée au début de l'année civile et est valable pour toute l'année civile.

La Team appartient à une catégorie d'âge définie en fonction de la moyenne d'âge des équipiers (au 31 décembre de l'année civile) :

- **Juvenile** : moins de 12 ans
- **Junior** : moins de 16 ans
- **Adulte** : moins 30 ans.
- **Senior** : 30 ans et plus

7. NIVEAUX

- 7.1. Il existe deux niveaux :
 - Niveau Débutant
 - Niveau Intermédiaire
- 7.2. Le niveau est défini par le responsable technique de la team

8. DANSES

- 8.1. Lors des épreuves « Dance Sport Solo Team », les équipes peuvent danser de 1 à 10 danses choisies parmi les danses Latines / Standards.
- 8.2. Le caractère des danses Latines / Standards doit être conservé par tous les danseurs. L'utilisation abusive de danseur(s) en position statique n'est pas autorisée.
- 8.3. Des éléments d'autres formes de danse peuvent être utilisés pour enrichir et compléter la chorégraphie.
- 8.4. Les éléments d'autres formes de danse ne doivent pas dépasser 50 secondes (portés inclus). Ils sont comptabilisés dès lors que plus de la moitié des danseuses ou des danseurs de la team dansent des éléments d'autres formes de danses.
- 8.5. Il n'est pas autorisé de changer de chorégraphie entre les différents tours.

9. FIGURES

- 9.1. Un maximum de trois portés est autorisé.
- 9.2. Chaque porté ne doit pas dépasser 10 secondes.

10. MUSIQUE

- 10.1. La musique doit être envoyée par voie électronique dans les mêmes délais que la limite d'inscription (mail ou transfert de gros fichiers)
 - 10.1.1. Il est obligatoire d'avoir aussi une copie du fichier audio sur clé USB le jour de la compétition.
- 10.2. Une liste complète, exacte et à jour des titres sélectionnés ainsi que le titre du show, le nom des compositeur(s), arrangeur(s), éditeur(s) et/ou le nom du ou des enregistrements doivent être en possession du responsable de l'équipe le jour de la compétition.
- 10.3. Si un problème technique en rapport avec la musique se produit pendant l'exécution d'un show, l'équipe concernée doit avoir la possibilité de repasser après le passage de la dernière équipe et doit avoir le temps de pouvoir résoudre le problème avant ce passage.
- 10.4. Si le problème ne peut être résolu, l'équipe sera disqualifiée de la compétition.

11. DUREE

- 11.1. **La musique du show** doit durer entre 2 minutes 30 et 3 minutes 30.
Elle doit démarrer au plus tard 15 secondes après le premier pas sur la piste de danse.

12. TENUES VESTIMENTAIRES ET ACCESSOIRES

- 12.1. Tous styles de tenues et couleurs peuvent être portés à condition de rester décent et dans le respect du caractère des danses Latines / Standards (cf règles de bon goût).
- 12.2. Un seul accessoire par danseur est autorisé.

13. ÉCLAIRAGE ET DECORATIONS DE LA PISTE

- 13.1. Toutes les équipes doivent danser dans les mêmes conditions d'éclairage.
- 13.2. La décoration de la piste par chaque équipe n'est pas autorisée et ce, avant, pendant ou après le passage.

14. DEROULEMENT DES EPREUVES

- 14.1. Une épreuve par classe d'âge et niveau sera dansée.
 - 14.1.1. En dessous de trois Teams dans un niveau d'une classe d'âge, il sera créé une épreuve regroupant les classes d'âge ou les niveaux. Même s'il est organisé des regroupements, les résultats seront aussi donnés par classe d'âge et niveaux.
- 14.2. Une ½ finale sera organisée s'il y a plus de 6 équipes présentes sur une épreuve.
- 14.3. Il est conseillé (obligatoire pour la coupe de France & le championnat de France) d'avoir une personne qui filme les prestations.
- 14.4. Il est souhaitable de prévoir la possibilité de faire un calage des teams lors de la coupe de France ainsi que du championnat de France.

15. ORDRE DE PASSAGE DES SHOWS

- 15.1. L'ordre de passage des shows pour chaque tour sera décidé par tirage au sort du chairperson ou une personne mandatée par lui.
- 15.2. En cas de calage, l'ordre de passage sera celui des numéros de dossards.

16. DOSSARDS

- 16.1. Le dossard de l'équipe doit être présenté et posé au sol avant le début du show de manière visible pour les juges et le public.

17. JURY

- 17.1. Chaque épreuve doit être jugée par 5 juges (7 pour le Championnat de France) ainsi qu'un juge dédié au chronométrage appartenant au corps arbitral Fédéral.
- 17.2. Le chairperson est celui de la compétition.

18. SYSTEME DE JUGEMENT

Le système de jugement par notes sera utilisé sur les 5 familles de critères. Les performances sont examinées par des juges de danses Latines / Standards et notées de 1 à 20 par critère.
Chaque juge note deux critères (2 critères par juge)

- Musique
 - Être en musique
 - Montrer des rythmes clairs
 - Montrer des rythmiques caractérisant chaque danse
- Technique
 - Avoir un travail de pieds correct
 - Avoir des postures caractérisant les danses
 - Avoir des actions caractérisant les danses
- Chorégraphie
 - Avoir une utilisation correcte de tout l'espace
 - Avoir une recherche dans les effets chorégraphiques
 - Valorisation de l'utilisation d'un nombre maximum de danses
- Interprétation
 - Avoir une cohérence avec le titre de la performance
 - Avoir des différences d'interprétations suivant les moments
 - Avoir une cohérence dans l'interprétation des différentes atmosphères de la musique
- Synchronisation (le juge de ce critère devra être positionné en hauteur dans la salle si elle le permet (obligatoire pour la coupe de France et le championnat de France). Ce positionnement fera l'objet d'un espace juge dédié.
 - Synchronisation dans le travail de pas
 - Synchronisation dans la gestuelle
 - Synchronisation dans les mouvements d'ensemble

- 18.1. Ces notes sont additionnées puis divisées par 10 pour calculer la note finale sur 20.
- 18.2. Un juge supplémentaire sera désigné pour chronométrer le temps consacré aux éléments d'autres formes de danse (autre que Latines / Standards) pendant chaque performance.
- 18.3. Le dépouillement des marques sera réalisé par un scrutateur fédéral, soit avec un logiciel agréé par la FFDanse, soit manuellement.

19. CLASSEMENT

- 19.1. Le classement est établi suivant la note finale
- 19.2. Une copie des notes détaillées sera remise à l'entraîneur ou représentant de l'équipe.

20. SURVEILLANCE DU REGLEMENT

- 20.1. Si l'on constate un dépassement du temps « autres formes de danse », une diminution de points sera faite sur la moyenne comme suit :
- de 51" à 60", soustraction d'1 point à la moyenne obtenue.
 - de 61" à 70", soustraction de 2 points à la moyenne obtenue.
 - de 71" à 80", soustraction de 3 points à la moyenne obtenue.
 - Plus de 81", la team est disqualifiée

Dans tous les cas où les règlements sont muets, incomplets ou incertains, le chairperson aura la décision finale.

4.3 - La Coupe de France

1. Tous les passages des épreuves de la coupe de France devront être mixés.
2. Si le nombre de couple est inférieur à 8, il sera organisé un tour de présentation (General Look).
3. **EXEMPTION**

Si l'épreuve comporte un 1/8 de finale, les 6 premiers (de chaque spécialité) du classement top danse à la veille de l'épreuve sont exemptés du premier tour. Si un seul couple est concerné par cette règle le jour de la compétition, elle n'est pas appliquée.

Article 17 Classement « top danse »

1. Le classement des couples qui ne sont pas parvenus en finale est déterminé en fonction du nombre de marques obtenues lors du tour où ils ont été éliminés.
2. Les couples avec le même nombre de marques sont classés ex aequo
3. Le nombre de points crédité aux couples ex aequo est celui de la place obtenue.
 - 3.1. Les points sont attribués conformément au tableau de l'ANNEXE 3.
 - 3.2. Lorsqu'un couple ne peut pas participer à une épreuve de la coupe de France parce qu'il **danse** le même jour dans une des épreuves WDSF officielles (championnat d'Europe, championnat du monde, coupe d'Europe, coupe du monde), il se voit attribuer pour les épreuves latines standards un nombre de points égal à la moyenne des points qu'il a acquis sur les deux meilleures épreuves parmi les trois dernières épreuves de la Coupe de France.
4. **CLASSEMENT « TOP DANSE »**
 - 4.1. L'addition des points des 2 meilleures épreuves (**1 seule pour les Juniors II**) parmi les 3 dernières épreuves de la Coupe de France permet de déterminer un « Capital-point » à partir duquel est établi le classement du Top Danse
 - 4.2. Pour être classé dans le « Top Danse », le couple devra avoir participé au moins à 2 épreuves (**1 seule pour les Juniors II**) de la Coupe de France parmi les 3 dernières.
 - 4.3. La liste par ordre alphabétique (avec les points obtenus) des couples ayant participé à une seule épreuve sera publiée pour information.
 - 4.4. Les couples qui changent de classe d'âge conservent leurs points.
 - 1.1.1.1. Les couples Juniors II même s'ils ont participé à des épreuves Youth conservent les points obtenus dans les épreuves Juniors II uniquement.
 - 1.1.1.2. Les couples Youth même s'ils ont participé à des épreuves Adulte conservent les points obtenus dans les épreuves Youth uniquement.

ANNEXE 1

Les figures autorisées

Sommaire

Règles		20
Annexe 1.1 - Danses Latines	Samba	25
	Cha-Cha-Cha	26
	Rumba	27
	Paso-Doble	28
	Jive	29
Annexe 1.2 - Danses Standards	Valse Anglaise (Waltz)	30
	Tango	31
	Slow Foxtrot	32
	Valse Viennoise (Viennese Waltz)	34
	Quick Step	33

Les figures autorisées – Règles

Dans toutes les classes d'âge, dans les épreuves réservées aux couples de niveau débutant, les chorégraphies devront bien représenter les danses présentées.

Dans toutes les classes d'âge, dans les épreuves réservées aux couples de niveau intermédiaire, les figures sont limitées. Les couples exécutent dans chaque danse un enchaînement librement chorégraphié à partir des listes des figures autorisées et des règles définies ci-après :

1. TECHNIQUE

Lors des épreuves des séries avec figures limitées, les figures autorisées sont décrites dans la dernière édition des ouvrages suivants qui constituent les guides de référence :

1.1. Ouvrages de références :

- Samba, Cha Cha Cha, Rumba, Paso Doble et Jive – WDSF
- Waltz, Tango, Viennese Waltz, Slow Fox et Quick Step - WDSF
- The Laird Technique of Latin Dancing par W. Laird et Supplément
- Technique of Latin Dancing – Supplément par W. LAIRD
- Technique of Ballroom Dancing par Guy Howard - Waltz, Tango, Foxtrot et Quickstep
- Viennese Waltz Technique – ISTD
- The Latin Technique Samba, Cha Cha Cha, Rumba, Paso Doble, et Jive – ISTD
- Supplément
 - o The Ballroom Technique par l'ISTD
 - o The Viennese Waltz by Harry Smith-Hampshire

2. FIGURES AUTORISÉES

2.1. Niveau intermédiaire :

- Toutes les figures figurant sur les ouvrages de références définis ci-dessus sont autorisées (attention pour les juvéniles, les compétitions WDSF sont plus restrictives).
- En Latines, la durée des figures qui sont permises sans aucune tenue pourra être de quatre mesures compte non tenu des changements de pieds.
- Les rythmes sont libres
- Il est permis de danser qu'une partie des figures de plus de 3 pas, dès lors qu'elle est identifiable (ex. 1 à 3 du Natural Turn, 4 à 6 du Fan) et précédée ou suivie d'une figure ou partie de figure autorisée
- En introduction (6 ou 8 temps maximum), les athlètes peuvent exécuter librement des mouvements ou des pas permettant la prise du rythme de la musique. Toute intro sera considérée abusive dès lors que le Chairperson l'aura appréciée comme tel.
- En Paso Doble, il est autorisé d'utiliser 4 temps pour mettre en valeur chaque clash ou explosion (highlight). Les deux partenaires doivent toutefois rester debout ce qui exclut toute ligne genou à terre, grand écart et autres positions à l'horizontale. Toute ligne sera considérée abusive dès lors que le Chairperson l'aura appréciée comme tel.
-

2.2. Niveaux avancé et international :

- les figures ainsi que les rythmes sont libres

ANNEXE 2

Les Tenues - Liste et règles

Sommaire

Tenues vestimentaires du corps arbitral	21
Généralités	22
Règles	22
Lexique - définitions et termes	23

Tenues de danse autorisées

Annexe 2.1	Juveniles I et II	Niveau intermédiaire	26
Annexe 2.2	Juniors I	Niveau intermédiaire et avancé	30
Annexe 2.3	Juniors II	Niveau intermédiaire	33
	Youth		
	Adulte		
	Seniors		
Annexe 2.4	Juniors II	Niveau avancé et international	36
	Youth		
	Adulte		
	Seniors		

TENUES VESTIMENTAIRES DU CORPS ARBITRAL

- 1.1. Pour les compétitions majeures, la tenue du corps arbitral doit obligatoirement respecter les règles suivantes :
 - 1.1.1. Pour les messieurs, veste et pantalon sombres (noir, gris foncé ou bleu marine), chemise blanche ou sombre (noir, gris foncé ou bleu marine) avec cravate ou nœud papillon sombre (noir, gris foncé ou bleu marine).
 - 1.1.2. Pour les dames :
 - Tailleur sombre (noir, gris foncé ou bleu marine) avec jupe ou pantalon et chemisier blanc ou sombre (noir, gris foncé ou bleu marine).
 - Tailleur sombre (noir, gris foncé ou bleu marine) avec pantalon (noir, gris foncé ou bleu marine) avec un chemisier blanc ou sombre (noir, gris foncé ou bleu marine).
 - Robe noire ou sombre (gris ou bleu marine) avec ou sans veste.

GENERALITES

1. Les tenues des danseurs de niveau débutant pourront être de ville, en tout état de cause, elles doivent être adaptées à la discipline.
2. Pour les autres niveaux les tenues vestimentaires doivent créer une forme caractéristique de chaque spécialité (Latines et Standards).
3. Les danseuses doivent porter une jupe, une robe ou un pantalon long. Elles ne peuvent pas porter de shorts, jupes-culottes ou justaucorps seuls, mais ils peuvent être portés avec une jupe ou un pantalon.
 - 3.1. **En latines**, La jupe **est** faite de tissus, franges, plumes et perles ou tout autre matériau et, la jupe peut être coupée ou ouverte dès lors qu'elle couvre complètement le devant et l'arrière de la culotte dans la position statique. Cette règle ne s'applique pas aux Juvénile I et II (voir annexe 2.1)
 - 3.2. **En standards**, La jupe **doit être** longue est recouvrir au minimum les deux genoux. La jupe peut être ouverte excepté en Juvénile I et II. Si elle l'est, l'ouverture sera au maximum **de 10 cm au dessus du genou.**
4. Les tenues doivent recouvrir les parties intimes des danseurs.
5. Les tenues et le maquillage doivent respecter l'âge et le niveau des athlètes et tenir compte, notamment, des engagements de la protection des enfants de la FFD.
6. Pour présenter une image plus moderne et actuelle des danses Standards, il est recommandé que les danseurs portent une veste de costume avec une chemise à col et une cravate pour les catégories d'âge Junior II, Youth, Adulte et Senior I, II, III, IV et V.
7. Règle du Bon Goût
L'utilisation de tissus, de couleurs, de confection ou de toute autre adaptation particulière donnant l'apparence de ne pas respecter ces règles (même si c'est le cas au sens littéral) sera considérée non conforme à ces règles dès lors que le Chairperson l'aura apprécié comme tel.

RÈGLES

1. Pour les opens internationaux, toutes les règles de la WDSF sont appliquées.
2. Dans toutes les épreuves sous l'autorité de la FFDanse seules les règles définies dans cette annexe sont appliquées.
3. Pour toutes les épreuves nationales, régionales et départementales, seules les règles définies ci-dessous sont appliquées.
 - 3.1. Dans toutes les séries, l'usage de chaussures risquant de détériorer le sol est prohibé. L'utilisation de chaussures de danse est obligatoire.
 - 3.2. Les tenues sont autorisées en fonction de la catégorie d'âge et de la série des couples.
 - 3.3. Les précisions sur les tenues autorisées sont détaillées dans l'annexe 2 :
 - annexe 2.1 pour les catégories Juvénile I et II
 - annexe 2.2 pour les catégories Junior I
 - annexe 2.3 pour les catégories Junior II, Youth, Adulte, Senior I, II, III, IV et V séries intermédiaire)
 - annexe 2.4 pour toutes les catégories dans les séries avancé et international.
 - 3.4. Pour toutes les épreuves c'est la règle de la catégorie d'âge et de la série la plus élevée qui s'applique. La tenue des danseurs (garçon et fille) est impérativement celle de la série la plus élevée.
Par dérogation :
 - en standards, dans les catégories Junior II et Youth, les danseurs sont autorisés à danser en gilet.
 - dans les autres catégories et uniquement dans les opens nationaux, les championnats départementaux et régionaux, les couples appartenant aux séries débutant et intermédiaire sont autorisés à danser dans la tenue qui est propre à leur série.
 - 3.5. Si un couple Junior I désire danser le même jour en Junior II, il pourra choisir les règles des tenues Junior I. S'il choisit les règles des tenues Junior II, l'organisateur n'a pas l'obligation de tenir compte dans l'élaboration de son programme des éventuels changements de tenues.
 - 3.6. Hors bijoux personnels, l'utilisation, comme décoration ou bijou de décoration, de toute marque d'appartenance (religieuse, politique...) n'est pas permise.
 - 3.7. Le Chairperson peut demander à un athlète d'ôter un bijou ou une tenue si ces derniers représentent un danger pour l'athlète lui-même ou pour les autres athlètes.
 - 3.8. Le changement de tenue pendant une épreuve est interdit entre les danses d'un même tour excepté en cas d'un incident qui rendrait la tenue inutilisable.

- 3.9. Un couple qui souhaite changer de tenue entre deux tours d'une épreuve, devra présenter sa nouvelle tenue au Chairperson afin de la faire valider. Si le couple ne respecte pas cette règle et que la tenue n'est pas conforme, le couple sera immédiatement disqualifié.
- 3.10. Si un athlète n'est pas habillé en accord avec ces règles et qu'il en est averti par le Chairperson, il devra se conformer au règlement ou sera disqualifié
- 3.11. Les règles sur la présence de publicité sur les tenues de compétition et les dossards sont celles définies par la WDSF.
 - 3.11.1. Ces publicités ou marques de fabrique apposées sur les tenues des couples séries intermédiaire ne doivent pas avoir d'effets lumineux.

Rappel du règlement WDSF :

La publicité sur les costumes de compétition est limitée à 3 sponsors pour le danseur et 2 sponsors pour la danseuse.

La taille de la publicité peut être au maximum 40 cm² par sponsor. Cette publicité peut être affichée uniquement sur la hanche, la taille, la poitrine ou les manches.

Chaque reproduction de drapeau affiché sur le costume d'un athlète compte pour un (1) sponsor dans l'application des règles du présent article.

La publicité sur les dossards des couples est limitée à 20% de la taille du dossard.

La taille du dossard d'un couple doit être de format A5 + 20% réservé à la publicité. Le couple doit utiliser et accepter le dossard qui lui sera donné ; il ne sera pas autorisé à altérer ou réduire la taille du dossard.

Les numéros inscrits sur le dossard doivent être d'un minimum de 2 chiffres arabes et ne doit pas excéder 3 chiffres.

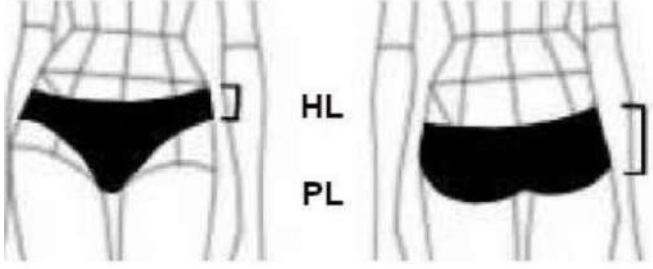
LEXIQUE – ABREVIATIONS, DÉFINITION DES TERMES ET COULEURS

Définitions des termes

1. **MA** : Athlète masculin
2. **FA** : Athlète féminin
3. **NR** : Aucune restriction à ce sujet
4. **NA** : Non autorisé,
5. **OA** : Seulement autorisé,
6. **Pour les Athlètes Féminines:**
 - 6.1. Les strings et tangas sont **NA**.
 - 6.2. Les culottes couleur de la peau (chair) même avec décorations sont **NA**.
 - 6.3. La poitrine doit être recouverte.
 - 6.4. La distance entre les bonnets de soutien-gorge doit être de moins de 5 cm (mesuré à hauteur du milieu des bonnets).
7. **Tissus de Base créant la forme de la tenue**
 - 7.1. Avec effets lumineux (métallique, scintillant, avec des sequins ou paillettes...)
 - 7.2. Sans effets lumineux
8. **Décoration** = toute chose fixée sur le tissu de base, les cheveux, la peau :
 - 8.1. Avec effets lumineux (strass, sequins...)
 - 8.2. Sans effets lumineux (plumes, fleurs, nœuds, franges, dentelles, rubans, perles nacrées / colorées...)
 - 8.3. Attache-cravates, boutons, boutons de manchettes et boucles de ceinture ne sont pas considérés comme des décorations.
9. **Chaussures** : dans les niveaux intermédiaires, les modèles en série vendus par les distributeurs reconnus sont acceptés sans modification pour toutes les classe d'âges de niveau intermédiaire et Junior I niveau intermédiaire et avancé
Pour les hommes de niveau intermédiaire : Les chaussures sont noires uniquement
10. **Maquillage** : comprend le maquillage du visage, auto-bronzant faux-ongles et faux-cils, vernis à ongle.
11. **Bijoux Décoratifs** : Correspond à un bijou destiné à être une partie de la tenue de danse.
12. **Bijoux personnels** : Bijoux portés tous les jours.
13. **TOP** : **(Man's Top Opening Point)** point, au-dessus duquel la chemise peut être ouverte
 - 13.1. Niveau avancé (sauf en Juniors I) et international = le centre de la boucle de la ceinture ou le centre de la ligne supérieure du pantalon
 - 13.2. Niveau intermédiaire toutes classe d'âge et avancé en Juniors I = sternum
14. **IA** : Partie intime = zones du corps qui doivent être recouvertes par des tissus non transparents ou des tissus transparents doublés avec des tissus non transparents. Si la couleur de la peau (chair) est utilisée, elle doit être SwD (couleur chair recouverte de décorations).

15. Ligne de hanche (HL) et Ligne de la culotte (PL) :

Pour les classes d'âges **Juveniles, Juniors et youth**, la règle suivante s'applique : pendant toute la compétition, toutes les **parties intimes** des MA et FA doivent être **complètement couvertes**. Cela inclut les zones entre la **ligne de hanche (HL)** et la **ligne de la culotte (PL)**. L'utilisation des **tissus chair** ou **tissus transparents n'est pas permis** sur ces zones (CnS)

	Ligne de hanche (HL) – Ligne supérieure de la culotte (hauteur) - Ligne droite horizontale, la partie supérieure de la fente ou la ligne entre les muscles fessiers (ligne interfessière) ne doit pas être visible. Ligne de la culotte (PL) Ligne inférieure de la culotte - De dos : les fesses doivent être recouvertes - De face : doit suivre le pli de l'aîne
--	---

Pour les classes d'âges **Adulte et Seniors** :

Spécifications pour les **parties intimes des FA**, la zone entre la **ligne de hanche (HL)** et la **ligne de la culotte (PL)** doit être **recouverte** avec les restrictions suivantes :

	Leg cut (coupe de la jambe) zone ouverte permise sur le côté (zone marquée en rouge). Il doit y avoir une hauteur de 5 cm entre HL et PL, devant être recouverte de la façon suivante : - Tissu transparent doublé avec un tissu non transparent - Tissu SWD (couleur de la peau recouverte de décoration) Ces 5 cm peuvent avoir différentes formes (ex. carré, diagonal, incurvé) sur n'importe quelle partie de la zone située entre HL et PL
---	--

Règles pour les **FA** (Athlètes féminines)

- Les strings **NA**
- Les culottes chair **NA**
- La poitrine doit être recouverte

La distance entre les bonnets de la poitrine **doit être de moins de 5 cm**

Définitions des Couleurs :

- **Bo**: Noir uniquement
- **B** : Noir ce qui signifie Noir et Bleu Marine
- **W** : Blanc
- **S** : Couleur de la peau (chair) – la même couleur que la peau de l'athlète pendant la compétition (avec l'auto-bronzant). La couleur dite « cappuccino » est assimilée à la couleur chair.

- **SwD** : Couleur de la peau (chair) recouverte de décorations.

Pour les séries libres : Si la couleur « chair » est utilisée, elle doit être décorée. Cette décoration ne doit pas se limiter à quelques strass ou sequins, mais doit recouvrir en grande partie les parties intimes (IA).

Pour les séries imposées : Une dentelle peut recouvrir la couleur « chair » mais la dentelle ne doit pas être trop ajourée.

- **C** : N'importe quelle couleur – y compris les couleurs mélangées.
- **CnS** : N'importe quelle couleur à l'exception de la couleur de la peau (chair)
- **C1nS** : Une seule couleur à l'exception de la couleur de la peau (chair).
- **CnB** : Toute couleur excepté noire ou bleu marine (règle WDSF : uniquement noire).
- **C1nS/B** : Une seule couleur à l'exception de la couleur chair ou de la couleur noire ou bleu marine (règle WDSF : uniquement noire).

JUVÉNILE I et II – Niveau intermédiaire

2.1 – 1.TENUES DE DANSE AUTORISÉES

Standards et Latines

Garçon



Chemise blanche à manches longues avec cravate ou nœud papillon noir uniquement.

OU

Polo col roulé blanc ou noir à manches longues en danses latines uniquement

Pantalon noir uniquement

- **Haut :**
- Manches longues - **Seulement autorisé**
- Brillante ou à tissus imprimés - **Non Autorisé.**
- Col cassé - **Non Autorisé.**
- Manches retroussées - **Non Autorisé.**
- La chemise doit être rentrée dans le pantalon



- **Pantalon :**
- Noir - **Seulement autorisé**
- Une bande satin sur le côté - **Autorisé**
- Un tissu brillant ou imprimé - **Non autorisé**

Rappel règles WDSF :

W LS shirt or W/Bo LS polo neck
Bo trousers/satin side stripe allowed
Bo tie/bow tie
Bo socks

Fille

Possibilités de tenues



Chemisier ou justaucorps
ou T-shirt BLANC

+

Jupe noire uniquement

Le chemisier blanc :

- **La matière** peut-être en coton, en polyester, en satin, en lycra, en crêpe, en mousseline...
- **Le tissu** peut avoir des rayures (ex : rayures satinées et mates), des effets satinés, des effets mats mais il doit être uniquement blanc.
- **Le col** du chemisier peut-être de même matière que le chemisier mais il peut aussi être d'une autre matière mais toujours blanche voire même en dentelle blanche.
- **Les manches et les poignets** du chemisier peuvent être de matériaux différents
- **Les boutons** du chemisier peuvent être de n'importe quelle matière dès lors qu'ils sont blancs.

La jupe noire :

- La jupe peut être plissée ou non, différentes matières peuvent être associées à partir du moment où elles sont noires.

Rappel règles WDSF :

W blouse, leotard or Tshirt
Bo skirt

OU



une robe C1ns/B = une seule couleur(avec culotte de même couleur)

Une robe d'une seule couleur permet l'amalgame de plusieurs tissus sur une même robe mais tous de la même couleur et du même bain.
 Le satin peut être utilisé même plissé.
 Les boutons de la couleur ou recouverts de tissu sont autorisés.

Rappel règle WDSF :

simple C1nS/B dress + panties



Un justaucorps et une jupe d'une seule couleur = C1nS/B

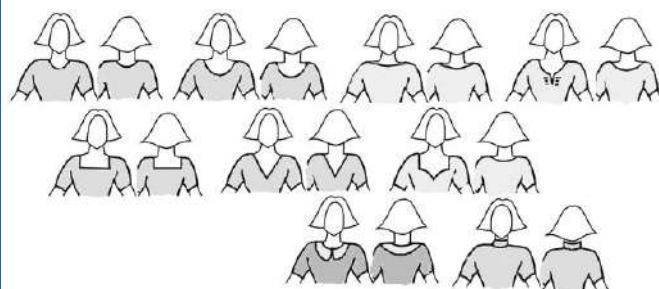
La définition de cette tenue est identique à la 2^{ème} photo à la seule différence que le justaucorps n'est pas cousu avec la jupe et donc cette tenue est en 2 pièces.

Rappel règle WDSF :

| *C1nS/B leotard with same colour skirt attached*

A - Encolures :

Coupes autorisées



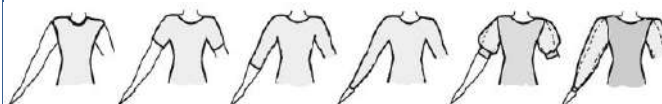
toute autre coupe **-Non Autorisé**

Il est possible d'avoir une petite ouverture dans le haut du dos fermée par un bouton ou un crochet à l'encolure. Cette ouverture ne doit pas dépasser 15 cm de haut et 5 cm de large.

B - Manches :

Coupes autorisées

- Les encolures, les manches (courtes, $\frac{3}{4}$, longues) doivent être respectées

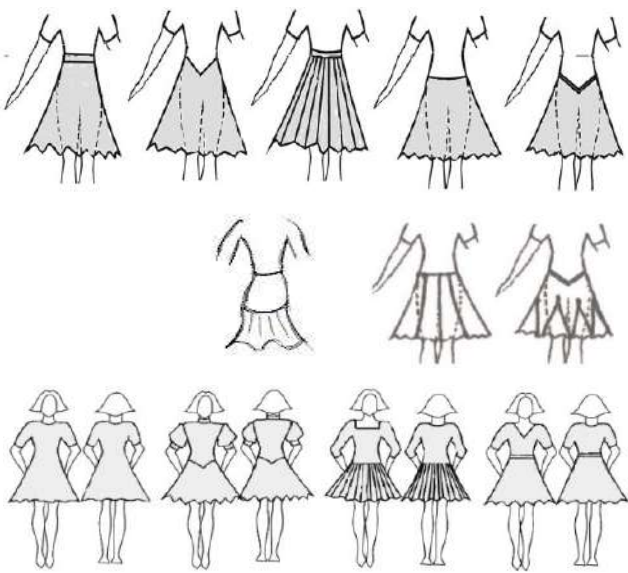


toute autre coupe **-Non Autorisé.**

C - Jupes :

- Simples ou plissées - **Autorisé**
- Simple jupon – **Autorisé**
- armature ou armature souple ou fil de pêche utilisé dans l'ourlet de la jupe - **Autorisé**
- jupon volumineux - **Non Autorisé**
- Volants sur la jupe ou le jupon, **Non Autorisé**
- La longueur de la jupe ne doit pas être à plus de 10cm au-dessus ou au-dessous du genou

OU

Standards et Latines	
Garçon	Fille
	

2.1 – 2. Informations complémentaires

Standards et Latines	
Garçon	Fille
• La chemise doit être blanche avec des manches longues. Elle peut-être en coton, polyester, lycra ou crêpe. Il est conseillé d'avoir une chemise body. • Les poignets et le col de la chemise doivent être de la même matière que le tissu de base. La dentelle n'est pas autorisée. • La cravate doit être uniquement noire. Le tissu peut être uni ou noir sur noir à lignes horizontales ou autres. Il peut être en satin ou en soie. • Le nœud papillon doit être uniquement noir. • Le polo (en danses latines uniquement) doit être blanc ou noir • Le pantalon doit être noir uniquement, la matière doit être unie. Les rayures noires sur noires sont acceptées. Rappel règles WDSF : <i>Top :</i> <i>W LS Classical collared shirt or W/BO LS polo neck</i> <i>BO tie / bow tie</i> <i>shiny or patterned materials – NA</i> <i>shirt wing collar – NA</i> <i>rolled up sleeves –NA</i> <i>must be tucked in</i> <i>Trousers :</i> <i>shiny or patterned materials – NA</i> <i>side satin stripe allowed</i>	La combinaison de différents tissus de la même couleur est autorisée. - Utilisation des tissus avec transparence : - Si un tissu transparent est utilisé, (pour justaucorps et/ou jupe), il doit être doublé (dentelle, mousseline, résille, tulle) avec un tissu non transparent de même couleur, - La transparence est uniquement autorisée sur les bras. - Si le tulle est utilisé sur la jupe, il ne doit pas y avoir plusieurs épaisseurs. - Les drapés et les plissés sont autorisés - Le tissu peut avoir des effets non brillants / non lumineux (mat, satiné, velours côtelé, cloqué...) à condition que la couleur des effets et du tissu soit du même bain.

2.1 – 3. DÉCORATIONS, EFFETS LUMINEUX

Standards et Latines	
Garçon	Fille
Décorations - Non autorisé	• Décorations - Non autorisé
Tissus de Base avec effets lumineux - Non autorisé	• Tissus de Base avec effets lumineux - Non autorisé

2.1 – 4. CHAUSSURES, CHAUSSETTES, COLLANTS

Standards et Latines	
Garçon	Fille
 Chaussures noires uniquement Talon : doivent être Max. 2,5 cm Chaussettes : noire uniquement Socquettes ou chaussettes basses - Non Autorisé	1. Talon : block doivent être Max. 3,5 cm 2. Toutes couleurs des socquettes - C1nS (une seule couleur) – Seulement Autorisé 3. Collants : couleur de la peau - Seulement Autorisé, résilles - Non Autorisé 

2.1 – 5. COIFFURES

Standards et Latines	
Garçon	Fille
Si les cheveux sont longs ils doivent être portés en queue de cheval.	– Décorations sans effets lumineux - Autorisé – Laque - spray coloré - Non Autorisé – Extensions, postiches, rajouts et ornements en cheveux - Non Autorisé

2.1 – 6. MAQUILLAGE

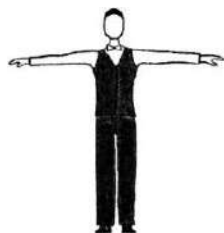
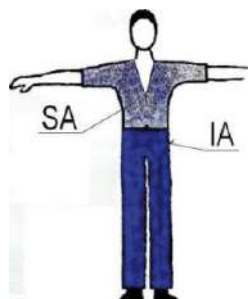
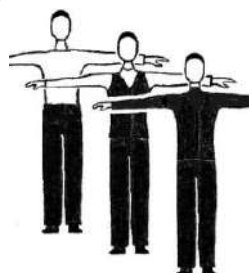
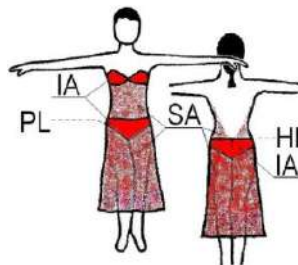
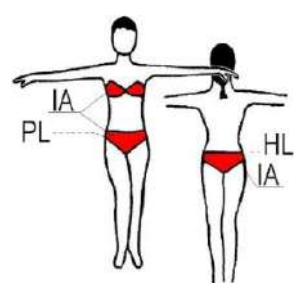
Standards et Latines	
Garçon	Fille
Maquillage - Non Autorisé WDSF : <i>le vernis est interdit</i>	

2.1 – 7. BIJOUX

Standards et Latines	
Garçon	Fille
Bijoux décoratifs - Non Autorisé Bijoux personnels - Autorisé	

JUNIORS I – Niveau intermédiaire et avancé

2.2 – 1.TENUES DE DANSE AUTORISÉES

Garçon		Fille	
Standards	Latines	Standards	Latines
1. Chemise blanche ou noire à manches longues 2. Gilet (optionnel) noir uniquement 3. Pantalon noir uniquement 4. Cravate noire ou nœud papillon noir ou blanc 5. Chaussettes noires uniquement chaussettes basses - Non Autorisé  Rappel règles WDSF: W LS shirt or W/Bo LS poloneck top Bo vest optional Bo trousers W bow tie to be worn with wingcollared shirt B tie to be worn with plain shirt Bo socks	Chemise/top et pantalon : de n'importe quelle couleur unie à l'exception de la couleur de la peau (chair) = (CnS) TOP = sternum  Il est toujours possible de porter du noir ou du blanc comme les schémas ci-après.  C shirt/top (tucked in or outside) TOP breastbone CnS trousers	Robes 2 pièces - Non Autorisé  CnS, two piece dresses NA Robe 2 pièces Autorisée  le tronc ne doit pas être couvert seulement d'un soutien-gorge CnS, Two piece dresses are allowed, but the top must not be a bikini top only	
IA = parties intimes doivent être recouvertes par des tissus non transparents ... SA = tronc, les tissus transparents sont autorisés sur cette zone et n'importe qu'elle couleur est autorisée		HL = lignes de hanches IA = parties intimes doivent être recouvertes par des tissus non transparents ... PL = ligne de culotte SA = tronc, les tissus transparents sont autorisés sur cette zone et n'importe qu'elle couleur est autorisée	
Rappel règle 3.4: en standards, dans les classes d'âges Junior II et Youth, les danseurs sont autorisés à danser en gilet. dans les autres catégories et uniquement dans les opens nationaux, les championnats départementaux et régionaux, les couples appartenant aux intermédiaire sont autorisés à danser dans la tenue qui est propre à leur niveau.			

2.2 – 2. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Garçon		Fille	
Standards	Latines	Standards	Latines
La chemise est blanche ou noire classique avec des manches longues. - à col classique avec une cravate - à col cassé avec un nœud papillon - chemise de frac à faux col – Non Autorisée Le gilet est optionnel mais uniquement de couleur noire et à boutons - Il peut être en polyester, comme les tissus de costumes, uni, à rayures noires sur noires ou en satin mais toujours de couleur noire. - Il peut être court ou long La cravate doit être noire et le nœud papillon noir ou blanc. Le pantalon est uniquement noir. Une bande satin noir sur le côté – Autorisé Si une ceinture est portée, elle doit être noire	Le garçon peut porter - une chemise - un top (un haut) - un col roulé - un ras de cou 5. à l'intérieur ou à l'extérieur du pantalon 6. possibilité d'ouverture jusqu'au sternum Le garçon est autorisé à porter une cravate <i>Il est déconseillé de porter un nœud papillon en latines (cela ne correspond pas au caractère des danses latines)</i> Le top + Le pantalon : CnS = N'importe quelle couleur unie à l'exception de la couleur de la peau (chair) Le pantalon Une bande satin sur le côté – Autorisé	CnS = N'importe quelle couleur unie à l'exception de la couleur de la peau (chair) - Les tissus pour les robes juniors 1 doivent être de couleurs unies. - Il est possible de mélanger 2 couleurs ensembles sur une robe voire plus mais il n'est pas possible d'utiliser des tissus imprimés et multicolores. Robes 2 pièces Autorisées pour les Latines (justaucorps et jupe) Rappel : <i>Les danseuses doivent porter une jupe, une robe ou un pantalon long. Elles ne peuvent pas porter de shorts, jupes-culottes ou justaucorps seuls, mais ils peuvent être portés avec une jupe ou un pantalon.</i> En latines, les danseuses doivent porter une jupe faite de tissus, franges, plumes et perles ou tout autre matériau et, excepté en juvénile I et II, la jupe peut être coupée ou ouverte sur les côtés dès lors qu'elle couvre complètement le devant et l'arrière de la culottedans la position statique. En standards, les danseuses doivent porter une jupe longue qui recouvre au minimum les deux genoux. Si, excepté en Juvénile I et II, la jupe est ouverte, elle ne doit pas l'être plus haut que le genou.	

2.2 – 3. DÉCORATIONS, EFFETS LUMINEUX

Standards et Latines	
Garçon	Fille
Décorations – Non Autorisé Tissus de Base avec effets lumineux – Non Autorisé	Décorations avec effets lumineux – Non Autorisé Décorations sans effets lumineux – Autorisé Tissus de base avec effets lumineux – Non Autorisé Sans effets lumineux (plumes, fleurs, nœuds, franges, dentelles, rubans...)

2.2 – 4. CHAUSSURES, CHAUSSETTES, COLLANTS

Standards et Latines	
Garçon	Fille
Chaussures : Aucune restriction Chaussettes : noire ou bleue marine uniquement Socquettes ou chaussettes basses - Non Autorisé WDSF : • <i>Standard : talons Max. 2,5 cm</i> • <i>Latine : talons Max. 3,5 cm</i> • <i>Chaussettes noires obligatoires (Bo)</i>	Talon : peuvent être Max. 5 cm  * Seule la forme du talon change , pas la hauteur. Les chaussettes courtes sont autorisées Collants : résilles – Non Autorisé

2.2 – 5. COIFFURES

Standards et Latines	
Garçon	Fille
Si les cheveux sont longs ils doivent être portés en queue de cheval.	Décorations avec effets lumineux couleurs et laque-spray colorés - Non Autorisé Décorations sans effets lumineux - Autorisé

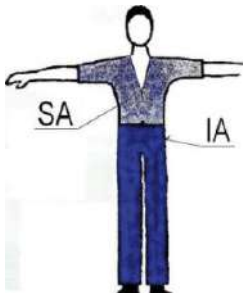
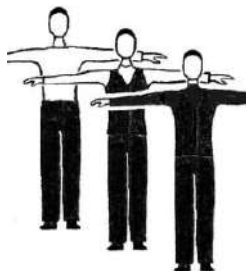
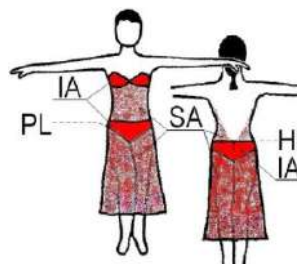
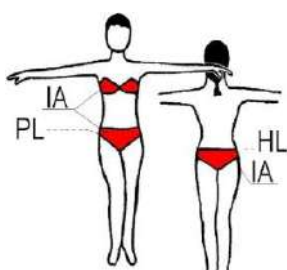
2.2 – 6. MAQUILLAGE

Standards et Latines	
Garçon	Fille
Maquillage -Non Autorisé Le maquillage inclut le maquillage, le tan, auto-bronzant, ongles artificiels et faux cils.- Non Autorisé * Seul le bronzage artificiel est toléré pour les Juniors I qui dansent le même jour en Juniors II Règle WDSF : Make-up <i>includes face make-up, artificial tan, polish nails, artificial nails, and artificial eye lashes.</i>	

2.2 – 7. BIJOUX

Standards et Latines	
Garçon	Fille
Bijoux décoratifs avec effets lumineux - Non Autorisé Bijoux décoratifs sans effets lumineux – Autorisé Bijoux personnels - Autorisé	

2.3 – 1. TENUES DE DANSE AUTORISÉES

Homme		Femme	
Standards	Latines	Standards	Latines
1. Chemise blanche ou noire à manches longues 2. Gilet (optionnel) noir uniquement 3. Pantalon noir uniquement 4. Cravate noire ou nœud papillon noir ou blanc 5. Chaussettes noir uniquement chaussettes basses - Non Autorisé 	6. Chemise/top et pantalon : de n'importe quelle couleur unie à l'exception de la couleur de la peau (chair) = (CnS) TOP = sternum  Il est toujours possible de porter du noir ou du blanc comme les schémas ci-après. 	7. Robe de standard ou 8. une jupe longue et un haut ou 9. robe avec un tissu uni ou imprimé sans effets lumineux 	10. Robe de latine (2 pièces autorisées) ou 11. une jupe et un haut ou 12. robe avec un tissu uni ou imprimé sans effets lumineux  le tronc ne doit pas être couvert seulement d'un soutien-gorge
IA = parties intimes doivent être recouvertes par des tissus non transparents ... SA = tronc, les tissus transparents sont autorisés sur cette zone et n'importe qu'elle couleur est autorisée		HL = lignes de hanches IA = parties intimes doivent être recouvertes par des tissus non transparents ... PL = ligne de culotte SA = tronc, les tissus transparents sont autorisés sur cette zone et n'importe quelle couleur est autorisée Les culottes couleur de la peau (chair) même avec décoration - Non Autorisé	
Rappel règle 3.4: en standards, dans les classes d'âges Junior II et Youth, les danseurs sont autorisés à danser en gilet. -dans les autres catégories et uniquement dans les opens nationaux, les championnats départementaux et régionaux, les couples appartenant au niveau intermédiaire sont autorisés à danser dans la tenue qui est propre à leur niveau.			

2.3 – 2. Informations complémentaires

Homme		Femme	
Standards	Latines	Standards	Latines
La chemise est blanche avec des manches longues classique. 13. à col classique avec une cravate 14. à col cassé avec un nœud papillon blanc Le gilet est optionnel mais uniquement de couleur noire et à boutons 15. Il peut être en polyester, comme les tissus de costumes, uni, à rayures noires sur noires ou en satin mais toujours de couleur noire. 16. Il peut être court ou long Le pantalon est uniquement noir. Une bande satin noir sur le côté – Autorisé Si une ceinture est portée, elle doit être noire	Le garçon peut porter 17. une chemise 18. un top (un haut) 19. un col roulé 20. un ras de cou 21. à l'intérieur ou à l'extérieur du pantalon 22. possibilité d'ouverture jusqu'au sternum Le garçon est autorisé à porter une cravate <i>Il est déconseillé de porter un nœud papillon en latines (cela ne correspond pas au caractère des danses latines)</i> Le top + Le pantalon : CnS = N'importe quelle couleur unie à l'exception de la couleur de la peau (chair) Le pantalon Une bande satin sur le côté – Autorisé	Tissus de n'importe quelle couleur y compris les couleurs mélangées à l'exception de la couleur de la peau (chair) 23. Tissus avec effets lumineux - Non Autorisé 24. Les décorations sans effets lumineux - Autorisé (Ex : plumes, fleurs, nœuds, franges, dentelles, rubans, ...) 25. Les perles nacrées ou colorées sont Autorisées Le tronc ne doit pas être couvert seulement d'un bikini. Une robe 2 pièces est autorisée, il faut entendre par cela, par exemple en standards, une jupe longue et un chemisier ou body ou top. Rappel : <i>Les danseuses doivent porter une jupe, une robe ou un pantalon long. Elles ne peuvent pas porter de shorts, jupes-culottes ou justaucorps seuls, mais ils peuvent être portés avec une jupe ou un pantalon.</i> 26. En latines, les danseuses doivent porter une jupe faite de tissus, franges, plumes et perles ou tout autre matériau et, la jupe peut être coupée ou ouverte sur les côtés dès lors qu'elle couvre complètement le devant et l'arrière de la culotte dans la position statique. 27. En standards, les danseuses doivent porter une jupe longue qui recouvre au minimum les deux genoux. La jupe peut être ouverte. Si elle l'est, l'ouverture sera au maximum de 10 cm au dessus du genou.	

2.3 – 3. DÉCORATIONS, EFFETS LUMINEUX

Standards et Latines	
Homme	Femme
Décorations - Non autorisé Effets lumineux - Non autorisé	Décorations avec effets lumineux - Non Autorisé Décorations sans effets lumineux – Autorisé Sans effets lumineux (<i>plumes, fleurs, nœuds, franges, dentelles, rubans, perles nacrées ou colorées ...</i>) - Autorisées Effets lumineux - Non Autorisé

2.3 – 4. CHAUSSURES, CHAUSSETTES, COLLANTS

Homme		Femme	
Standards	Latines	Standards	Latines
Chaussures : noire uniquement Chaussettes : noire ou bleue marine uniquement chaussettes basses - Non Autorisé		Chaussures : Aucune restriction Chaussettes : Aucune restriction Aucune restriction	

2.3 – 5. COIFFURES

Standards et Latines	
Homme	Femme
Si les cheveux sont longs ils doivent être portés en queue de cheval.	Décorations sans ou avec effets lumineux – Autorisé

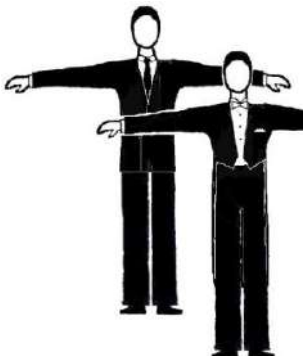
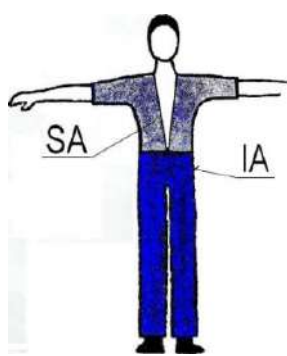
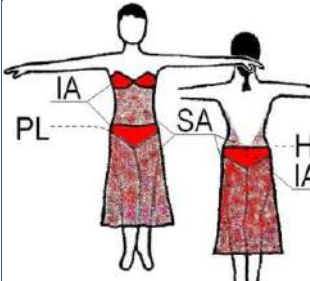
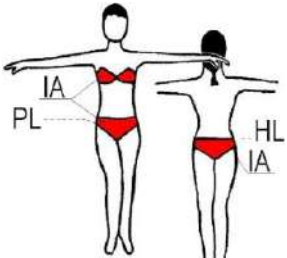
2.3 – 6. MAQUILLAGE

Standards et Latines	
Homme	Femme
Aucune restriction	

2.3 – 7. BIJOUX

Standards et Latines	
Homme	Femme
Aucune restriction	

2.4 – 1. TENUES DE DANSE AUTORISÉES

Homme		Femme	
Standards	Latines	Standards	Latines
		Robes 2 pièces–Non autorisé 	Robe 2 pièces autorisée 
Rappel règle Wdsf : <i>B jacket suit (Btrousers ,B jacket , W shirt, B tie or W tail shirt , W bow tie)</i> Or <i>B Tail suit (B trousers, B tails, W waistcoat, W tail shirt , W bow tie)</i>	<i>C shirt/ Top</i> <i>CnS trousers</i>	<i>Compétition dress - C</i>	<i>Compétition dress - C</i> le tronc ne doit pas être couvert seulement d'un soutien-gorge
Rappel : <i>Pour présenter une image plus moderne et actuelle de la Danse Sportive, il est recommandé de porter une veste de costume avec une chemise avec col classiqueet une cravate pour les Juniors II, Youth, adulte et sénior.</i>		Rappel : Les danseuses doivent porter une jupe, une robe ou un pantalon long. Elles ne peuvent pas porter de shorts, jupes-culottes ou justaucorps seuls, mais ils peuvent être portés avec une jupe ou un pantalon. 28. En latines, les danseuses doivent porter une jupe faite de tissus, franges, plumes et perles ou tout autre matériau et, la jupe peut être coupée ou ouverte sur les côtés dès lors qu'elle couvre complètement le devant et l'arrière de la culotte dans la position statique. 29. En standards, les danseuses doivent porter une jupe longue qui recouvre au minimum les deux genoux. La jupe peut être ouverte. Si elle l'est, l'ouverture sera au maximum de 10 cm au dessus du genou.	
IA = parties intimes doivent être recouvertes par des tissus non transparents ... SA = tronc, les tissus transparents sont autorisés sur cette zone et n'importe qu'elle couleur est autorisée		HL = lignes de hanches IA = parties intimes doivent être recouvertes par des tissus non transparents ... PL = ligne de culotte SA = tronc, les tissus transparents sont autorisés sur cette zone et n'importe qu'elle couleur est autorisée Les culottes couleur de la peau (chair) même avec décoration - Non autorisé	
Rappel règle 3.4: <i>en standards, dans les classes dâges Junior II et Youth, les danseurs sont autorisés à danser en gilet.</i> <i>-dans les autres catégories et uniquement dans les opens nationaux, les championnats départementaux et régionaux, les couples appartenant au niveau intermédiaire sont autorisés à danser dans la tenue qui est propre à leur niveau.</i>			

2.4 – 2. DÉCORATIONS, EFFETS LUMINEUX

Standards et Latines

Homme

Femme

Aucune restriction**2.4 – 3. CHAUSSURES, CHAUSSETTES, COLLANTS**

Standards et Latines

Homme

Femme

Chaussures : **Aucune restriction**
 Chaussettes : **noire ou bleue marine uniquement en standard**
 chaussettes basses - **Non Autorisé**

Aucune restriction**2.4 – 4. COIFFURES**

Standards et Latines

Homme

Femme

Si les cheveux sont longs ils **doivent être portés** en queue de cheval.

Aucune restriction**2.4 – 5. MAQUILLAGE**

Standards et Latines

Homme

Femme

Aucune restriction**2.4 – 6. BIJOUX**

Standards et Latines

Homme

Femme

Aucune restriction**Rappel :**

Hors bijoux personnels, l'utilisation, comme décoration ou bijou de décoration, de toute marque d'appartenance (religieuse, politique...) n'est pas permise.

ANNEXE 3

Attribution des points

Base	Coef Place							
		1 à 3	4 à 7	8 à 14	15 à 28	29 à 56	57 à 112	113 et +
		0.7	0.8	1	1.2	1.3	1.4	1.5
100	1	70	80	100	120	130	140	150
95	2	67	76	95	114	124	133	143
90	3	63	72	90	108	117	126	135
85	4		68	85	102	111	119	128
80	5		64	80	96	104	112	120
75	6		60	75	90	98	105	113
70	7		56	70	84	91	98	105
65	8			65	78	85	91	98
60	9			60	72	78	84	90
55	10			55	66	72	77	83
45	11			45	54	59	63	68
35	12			35	42	46	49	53
30	13			30	36	39	42	45
25	14			25	30	33	35	38
23	15				28	30	32	35
22	16				26	29	31	33
21	17				25	27	29	32
20	18				24	26	28	30
19	19				23	25	27	29
18	20				22	23	25	27
17	21				20	22	24	26
16	22				19	21	22	24
15	23				18	20	21	23
14	24				17	18	20	21
13	25-28				16	17	18	20
12	29-36					16	17	18
11	37-58					14	15	17
10	57-112						14	15
8	113 et plus							12

ANNEXE 4

Danse en solo

1. DEFINITION

Les compétitions de danse en solo sont destinées aux compétitrices et compétiteurs qui concourent seul(e)s. Ils seront désignés sous le terme « athlètes » et concourront sans partenaire.

2. SPECIALITES

Il existe 2 spécialités :

- Les danses Latines
- Les danses Standards

3. CLASSES D'AGES

Les épreuves de danse en solo seront organisées sous la forme de regroupement de classes d'âges :

- La classe d'âge « **Moins de 14 ans** » regroupe les « Juvénile 1 / Juvénile 2 / Junior 1 »
- La classe d'âge « **Moins de 19 ans** » regroupe les « Junior 2 / Youth »
- La classe d'âge « **Moins de 30 ans** »
- La classe d'âge « **30 ans et Plus** »

Les changements de classe d'âges ont lieu selon les conditions définies par le Règlement Sportif des danses Latines et Standards.

4. NIVEAUX

Dans chaque regroupement de classes d'âges, des épreuves seront organisées avec les niveaux suivants :

- Niveau « **Novice** »
- Niveau « **Confirmé** »
- Niveau « **Expérimenté** »

Pour participer aux épreuves de niveau « **Novice** », il faut au minimum être titulaire d'un titre découverte. Pour les autres niveaux, il faut au minimum être titulaire de la licence B.

5. REPARTITION DES DANSES

Dans chaque spécialité, les épreuves du niveau « **Novice** » comprennent 3 danses, les épreuves du niveau « **Confirmé** » 4 danses, les épreuves du niveau « **Expérimenté** » 5 danses. Le classement de chacune de ces épreuves se fait sur le total des danses.

- Danses Latines

- Niveau « **Novice** » : Cha cha cha / Rumba / Jive
- Niveau « **Confirmé** » : Samba / Cha cha cha / Rumba / Jive
- Niveau « **Expérimenté** » : Samba / Cha cha cha / Rumba / Paso Doble / Jive

- Danses Standards

- Niveau « **Novice** » : Valse Anglaise / Tango / Quickstep
- Niveau « **Confirmé** » : Valse Anglaise / Tango / Valse Viennoise / Quickstep
- Niveau « **Expérimenté** » : Valse Anglaise / Tango / Valse Viennoise / Slowfox / Quickstep

6. FIGURES ET TENUES AUTORISEES

6..1. Dans toutes les épreuves, les figures sont libres. Cependant, les chorégraphies doivent respecter le caractère de la danse et les passages au sol sont interdits.

6..2. Dans la classe d'âge « **Moins de 14 ans** », les tenues sont restreintes selon les règles définies pour les Juniors 1, en annexe 2.2 du règlement technique des danses Latines et Standards.

Dans les classes d'âges « **Moins de 19 ans** » et « **19 ans et plus** », les tenues sont restreintes selon les règles définies pour les adultes niveau « Avancé », en annexe 2.4 du règlement technique des danses Latines et Standards.

N.B.: pour les danseurs et danseuses qui souhaitent participer aux épreuves de danse en Solo WDSF, en classe d'âge « Juvénile », notez bien que les chorégraphies doivent être conçues dans le cadre du syllabus WDSF et que la limitation des tenues pour la classe d'âge « Juvénile » s'appliquent.

7. CHANGEMENT DE NIVEAU

Les changements de niveau ont lieu au début de chaque saison.

Pour accéder au niveau « **Confirmé** » ou « **Expérimenté** », les danseurs et danseuses devront d'une part, justifier de la participation à 5 compétitions classificatrices, et d'autre part, valider la couleur du « Passeport Danse » correspondant au niveau auquel ils souhaitent accéder, à savoir :

- Aucune couleur du « Passeport Danse » n'est demandée pour le Niveau « **Novice** ».
- La couleur **Orange** du « Passeport Danse » est demandée pour le Niveau « **Confirmé** ».
- La couleur **Verte** du « Passeport Danse » est demandée pour le Niveau « **Expérimenté** ».

8. EPREUVES

Les épreuves pouvant être organisées sont :

8.1. Épreuves classificatrices et / ou opens

Il est possible d'organiser des épreuves par classe d'âge et par niveau, ou des épreuves opens de tous niveaux regroupant au maximum deux des classes d'âges.

ATTENTION : il n'est pas possible de regrouper les « **Moins de 14 ans** » et les « **19 et plus** ».

Un athlète ne peut participer qu'aux épreuves organisées pour sa classe d'âge et son niveau. Les athlètes étrangers non licenciés FFDanse mais détenteurs d'une licence d'une Fédération membre de la WDSF, peuvent participer aux épreuves Opens de la FFDanse. Pour les Opens internationaux, la réglementation de la Fédération internationale doit être respectée.

8.2. Épreuves majeures

8.2.1. Les championnats régionaux

Chaque année il sera décerné des titres de champions régionaux pour chaque classe d'âge et chaque spécialité.

Les épreuves des championnats régionaux seront dansées sur 5 danses dans toutes les classes d'âges.

Tous les athlètes sont autorisés à participer au championnat de leur classe d'âge et de leur région d'appartenance.

8.2.2. Les championnats de France

Chaque année il sera décerné des titres de champions de France pour chaque classe d'âge et chaque spécialité.

Les épreuves des championnats de France seront dansées sur 5 danses dans toutes les classes d'âges.

Les athlètes qui souhaitent participer au championnat de leur classe d'âge devront au préalable avoir participé au championnat de leur région d'appartenance.

9. ORGANISATION DES EPREUVES :

Il est possible de proposer 2 types de format :

- Format « **traditionnel** » :
 - les règles sont les mêmes que celles de l'article 11 du RS Lat / Std
- Format « **Battle** »
 - La finale se danse en tête à tête (2 danseurs ou danseuses) (1 min par danse)
 - Les 1/2 finales se dansent en tête à tête (2 fois 2 danseurs ou danseuses avec les passages aléatoires) (1min par danse).
 - A partir des 1/4 finales, les tours se dansent en groupe :
 - Jusqu'à 8 danseurs ou danseuses : organisation de 1/4 finales
 - Jusqu'à 16 danseurs ou danseuses : organisation de 1/8 finales
 - Jusqu'à 32 danseurs ou danseuses : organisation de 1/16 finales etc...

Pour les compétitions majeures, le format retenu est le format « **traditionnel** »

10. JUGES

- Les compétitions de **proximité** doivent être jugées par **3 juges** minimum
- Les compétitions **nationales**, **les championnats régionaux et les critères nationaux** doivent être jugées par **5 juges** minimum avec une majorité de juges nationaux
- Les **championnats de France** doivent être jugées par un minimum de **7 juges** de niveau national.

ANNEXE 5 Recto

Modèle d'imprimé à utiliser par les organisateurs



ORGANISATEUR

Organisme :

Adresse :

Compétition :

Nom Prénom :

Adresse :

Code Postal : Localité :

Tél : Portable :

Missionné à : le / /

En qualité de : Juge, Président du jury, Scrutateur, *(barrer les mentions inutiles)*

Réservé à la comptabilité

TRANSPORT	
- Avion	€
- Train	€
- Indemnités kilométriques	€
- Taxi	€
- Métro, bus, RER, Orlyval	€
- Péages autoroutes	€
TOTAL TRANSPORT	€
HEBERGEMENT	
- Hôtel	€
- Restauration	€
TOTAL HEBERGEMENT	€
INDEMNITE FORFAITAIRE DE JUGEMENT	€
MONTANT TOTAL DU REMBOURSEMENT	€

Toute demande de remboursement doit être accompagnée de justificatifs originaux.

Je soussigné(e), certifie que toutes les indemnités perçues (hors frais de déplacement) au titre de ma fonction de jury depuis le 1^{er} janvier de l'année en cours, restent inférieures à 14,5% du plafond annuel de la sécurité sociale.
Pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à : le :

Signature :

ANNEXE 5 Verso

Dispositions Financières

Montant des indemnités et remboursement des juges, scrutateurs, présidents de jury (Chairpersons), directeurs de compétition et présentateurs.

1. Les montants minimums des indemnités du corps arbitral sont définis dans le règlement général du corps arbitral.
 - 1.1. Pour les championnats de France, de région et de département : le montant des indemnités est imposé par le règlement général du corps arbitral de la FFDanse.
 - 1.2. Dans les autres compétitions, le minimum est imposé, mais l'organisateur peut majorer ces sommes. Ces indemnités doivent être précisées, par écrit, lors de l'invitation des personnes.
2. Dans une même compétition inscrite au calendrier FFDanse, la même indemnité doit être attribuée à chaque juge, quelle que soit sa nationalité.
3. Les indemnités du directeur de compétition sont identiques à celles du Chairperson.
4. Les indemnités du présentateur sont identiques à celles d'un juge.
5. Les frais de déplacements, pris en charge par l'organisateur, sont remboursés au minimum selon les barèmes fédéraux à savoir :
 - 5.1. Train
Remboursement des billets sur la base 2ème classe.
 - 5.2. Avion
Remboursement des billets sur la base classe économique.
 - 5.3. Véhicule personnel

Puissance fiscale	Tarif applicable
5 cv et moins	0,15 € / km
6 et 7 cv	0,20 € / km
8 cv et plus	0,25 € / km

Le remboursement s'effectuera sur la base d'indemnités kilométriques (voir ci-dessus) calculé en fonction de la puissance fiscale du véhicule, de la distance parcourue, des frais d'assurance, et du taux d'usure du véhicule.

- 5.4. Péages autoroute
Remboursement sur frais réels.

Nota :

Dans un souci de simplification, l'organisateur a la possibilité d'effectuer un remboursement forfaitaire à hauteur de 0,30 € du km péages compris.

ANNEXE 6

Code de conduite des juges

PREAMBULE

1. Ce code de conduite et de règles de déontologie fixe les règles de conduite et d'éthique pour les juges. Il a été conçu en respect avec celui de la WDSF en reconnaissance de la responsabilité fondamentale et dominante de tous les juges à maintenir l'intégrité, la compétence et l'efficacité des panels de juges dans son ensemble.
2. Les règles et les normes énoncées dans le Code sont destinées à aider les juges pour établir des normes de conduite appropriées afin qu'ils aient la confiance de leurs pairs, des compétiteurs qu'ils jugent, de la FFDanse, de la WDSF et des fédérations membres de la WDSF utilisant leurs services, ainsi que d'autres instances sportives comme l'administration du CIO, des journalistes sportifs et du public en général.
3. Il faut reconnaître que le Code ne peut pas anticiper toutes les situations possibles dans lesquelles les juges peuvent être appelés à exercer.
4. Dans tous les cas, il reste de la seule responsabilité de chaque juge de se comporter de manière éthique et professionnelle et, de s'assurer que tous les compétiteurs seront jugés sur leurs mérites libre de toute partialité ou de coercition.
5. Le respect des règles énoncées dans le Code est indispensable pour la réussite de nos compétitions.
6. Tous les juges doivent se familiariser avec le contenu de cette Politique de fonctionnement.
7. La FFDanse attend de chaque juge à ce qu'il prenne la responsabilité personnelle de se conformer au Code et d'agir d'une manière compatible avec la FFDanse, la WDSF et les valeurs du CIO et de ses principes.
8. Le Code s'applique à tous les juges et les Chairpersons licenciés à la FFDanse (ci-après collectivement dénommés « les juges »).

2. CONFLIT D'INTERETS

- 2.1. Un conflit d'intérêts est tout intérêt, relation, association ou activité qui est incompatible avec les obligations d'un juge de s'assurer que tous les compétiteurs seront jugés sur leurs mérites, libre de toute partialité ou coercition.
- 2.2. Les conflits d'intérêts surgissent en particulier lorsque les intérêts personnels d'un juge influencent le jugement personnel de ce juge ou sa capacité à agir dans le meilleur intérêt de la FFDanse ou des compétiteurs.
- 2.3. Un juge doit se conformer aux règles énoncées dans le présent Code et doit se retirer du panel à partir du moment où un conflit d'intérêts potentiel se pose.

3. REGLES POUR LES JUGES

- 3.1. **Le juge doit juger en respectant les critères de jugement décrits dans la grille Annexe 10.**
- 3.2. Un juge ne doit pas juger et doit se retirer du panel s'il sait ou croit que son état physique ou mental ne lui permet pas d'effectuer son travail correctement, sans aucune limite.
- 3.3. Un juge ne doit pas juger et doit se retirer du panel, lorsque toute personne participant à l'épreuve est un membre de sa famille immédiate et élargie, y compris de relations facto ou s'il a une relation personnelle avec tout compétiteur de l'épreuve qui le rend inapproprié pour lui d'officier en qualité de juge.
Pour plus de clarté, les mots « famille immédiate et élargie » incluent toute personne à qui le juge est lié par le sang ou le mariage, le degré de cousin germain ou plus proche, l'adoption ou avec qui le juge vit ou cohabite.
- 3.4. Un juge qui a une relation personnelle avec un athlète actif ne peut pas être accompagné par cet athlète dans les zones officielles quel qu'elles soient, pendant une manifestation où il est engagé comme juge. Ceci englobe les hôtels, zones VIP, restaurants et tout autre local officiel.
- 3.5. Cette règle ne s'applique plus si l'athlète s'est retiré de la compétition.
- 3.6. Un juge se retirera du panel d'une épreuve si un autre juge est un membre de sa famille proche ou éloignée ou s'il a une relation particulière avec un quelconque juge de la compétition, ce qui serait inapproprié pour lui de juger.
- 3.7. Un juge ne doit pas accepter de l'argent, de récompenses, d'articles ou toute autre chose de valeur matérielle substantielle, des faveurs ou des promesses de tout jugement futur, que ce soit comme cadeau ou comme paiement pour services et ceci de tout compétiteur, de l'organisateur ou de tout autre tiers qui peuvent affecter directement ou indirectement la décision du juge.

- 3.8. Un juge ne doit faire aucune fausse représentation dans le respect de son niveau d'accréditation ou d'expérience et en rapport à sa licence juges.
- 3.9. Une fois qu'un juge est engagé à officier lors d'une manifestation, il ne peut officier qu'en tant que juge tout au long de la manifestation.
- 3.10. Le présent code s'applique à la manifestation dans son ensemble.
- 3.11. Un juge ne doit pas coacher, entraîner, enseigner ou donner des conseils à tout compétiteur pendant une manifestation dans laquelle il est engagé comme juge et ne devra pas coacher, entraîner ou enseigner lors de training camp ou workshop qui serait affilié à la compétition agréée FFDanse ou accordées par la WDSF et ce pendant les deux semaines précédant la compétition qu'il a accepté de juger.
- 3.12. Le juge ne doit pas menacer de marquer un couple d'une manière particulière.
- 3.13. Un juge ne doit en aucune façon menacer un couple pendant le déroulement d'une compétition où il juge et dans laquelle le couple est en compétition.
- 3.14. Un juge doit s'abstenir de prendre publiquement toute position à l'égard d'un couple qu'il peut juger quelle que soit la compétition.
- 3.15. Un juge ne doit pas chercher par tous les moyens d'influencer ou intimider un autre juge.
- 3.16. Un juge qui n'est pas un membre du jury pour une épreuve, ne doit pas discuter avec tout juge qui est un membre du jury pour cette épreuve, des mérites ou de la performance d'un compétiteur, ce jour-là ou de toute précédente performance ou des résultats antérieurs et ceci avant la fin de la manifestation.
- 3.17. Un juge ne doit pas discuter des mérites d'un compétiteur avec le compétiteur avant la fin de la manifestation où il est engagé comme juge.
- 3.18. Un juge ne doit pas chercher à influencer le résultat d'une épreuve, autrement que dans les marques qu'il attribue à chaque couple de la compétition en fonction de leurs mérites.
- 3.19. Un juge lorsqu'il a été nommé pour juger une compétition FFDanse doit juger strictement selon les règles et les politiques de la FFDanse.
- 3.20. Un juge ne doit pas se livrer à une conduite qui tendrait à avantager un quelconque compétiteur.
- 3.21. Un juge ne doit pas faussement déclarer représenter officiellement la FFDanse à un titre quelconque.
- 3.22. Si un juge discute avec d'autres juges, spectateurs, compétiteurs ou des entraîneurs lors d'une manifestation, il ne doit pas discuter de la performance d'un couple qu'il est en train de juger ou, de leurs précédentes performances ou des résultats antérieurs et ceci avant à la fin de la manifestation.
- 3.23. Un juge ne doit pas utiliser de téléphone mobile ou autres appareils portables de n'importe quel type, sur ou près de la piste lorsqu'il juge.
- 3.24. Toutes les questions relatives à cette règle est de l'autorité du Chairperson.
- 3.25. Les juges qui sont présents à une manifestation sans être un juge officiel dans la manifestation elle-même sont soumis eux aussi aux règles 3.15, 3.17, 3.18 et 3.20 du présent Article.

4. COMPORTEMENT GENERAL DES JUGES

- 4.1. Afin de maintenir un comportement exemplaire, tous les juges doivent se conformer aux règles de conduite suivantes :
 - 4.1.1. Le comportement d'un juge sur et hors de la piste de danse doit être compatible avec les principes de bon esprit sportif. Un juge ne doit pas se comporter d'une manière douteuse ou inconvenante en public ou lors de toute manifestation Danse Sportive où les membres du public (y compris les compétiteurs, spectateurs et les médias) sont présents.
 - 4.1.2. Un juge doit être cohérent, objectif et neutre dans ses décisions. Le jugement biaisé nuit au fondement même de la compétition.
 - 4.1.3. Un juge ne doit pas remettre en question publiquement ses collègues juges sur leur jugement, leur honnêteté ou leur bonne foi.
 - 4.1.4. Lorsqu'un juge est autorisé par le présent code à juger un couple dont il est l'entraîneur ou a été l'entraîneur dans le passé, il ne devra pas permettre que cette relation influence son jugement.
 - 4.1.5. Un juge doit maintenir et développer ses compétences de juge en restant informé sur l'évolution de la technique et du style et de tout changement dans les règles politiques de la FFDanse sur les juges.
 - 4.1.6. Lorsque les responsabilités de juger ont été assignées à un juge dans une compétition, quel que soit le statut de cette compétition, le juge ne doit pas consommer d'alcool ou de drogues récréatives avant et pendant toute la manifestation et ce jusqu'à la fin de la dite manifestation.

- 4.1.7. Le juge ne doit pas agir de manière à discréditer l'image de la danse sportive ou de la WDSF.
 - 4.1.8. Les juges qui sont présents à une manifestation sans être un juge officiel dans la manifestation elle-même sont soumis eux aussi aux règles 4.1.1 et 4.1.3 du présent Article ainsi qu'à n'importe quelle instruction du Chairperson.
 - 4.2. Il s'agit d'une exigence de base de la carte juge que tout juge engagé pour juger une compétition doit :
 - 4.2.1. Arriver à l'heure sur le lieu de la compétition dans des conditions physiques et mentales raisonnables.
 - 4.2.2. Signaler sa présence à l'organisateur et au président des Juges.
 - 4.2.3. S'être informé du planning des compétitions.
 - 4.2.4. Être disponible pour exercer les fonctions de juge que la FFDanse a prévu.
 - 4.2.5. Se comporter, lors de la compétition, de manière à préserver la bonne réputation de la danse sportive et de la FFDanse.
 - 4.3. Pendant le déroulement d'une épreuve, le juge d'un panel de juges doit :
 - 4.3.1. S'éloigner des autres juges et en se postant à des emplacements tels qu'il n'interfère pas avec les compétiteurs.
 - 4.3.2. Se déplacer vers n'importe quelle position d'où il pourra voir l'ensemble des couples.
 - 4.3.3. Juger de façon indépendante et ne pas comparer les notes avec celles des autres juges.
 - 4.3.4. Marquer et signer ses feuilles de marque à l'encre en y ajoutant sa lettre de code et parapher chaque rature afin de les valider.
 - 4.3.5. Ne pas se familiariser avec les noms, les numéros et les nationalités des participants en utilisant le programme officiel et les résultats intermédiaires ou les marques des autres juges de la compétition et ceci pendant toute la durée de la manifestation.
 - 4.3.6. Suivre toutes les instructions données par le Chairperson.
 - 4.3.7. Se Concentrer sur le jugement seulement et ne pas avoir de communication avec le public, les autres juges ou les couples et ne rien faire qui pourrait le distraire de sa mission y compris l'utilisation de tout appareil électronique ou appareil photo.
 - 4.4. MEDIAS - RESEAUX SOCIAUX - OBLIGATION DE RESERVE
- Durant 48 heures avant le jour de la compétition, le jour de la compétition et durant 24 heures après le jour de la compétition:
- 4.4.1. Un juge ou un chairperson ne doit pas parler de la compétition, ne doit pas poser pour des photos ou envoyer des messages en relation avec la compétition, dans les médias et réseaux sociaux.
 - 4.4.2. Un juge fait partie d'un panel de juges et ne doit pas se mettre en avant en faisant sa propre promotion/publicité, et ce, de quelque façon que ce soit. Il en est de même pour un chairperson.
 - 4.4.3. Un juge ou un chairperson doit s'abstenir de faire des communications et commentaires à propos d'athlètes, d'entraîneurs, d'autres juges et d'autres membres du monde de la danse.

ANNEXE 7

Liste des enchainements du « Passeport Danse »

Valse anglaise niveau jaune	
Natural turn	123, 123
Right foot closed change (Natural to reverse)	123
Reverse turn	123, 123
Whisk	123
Chasse from PP	12&3

Tango niveau Jaune	
2 walks LF, RF	S S
Progressive link	Q Q
Closed promenade	S Q Q S
LF Walk	S
Natural Rock turn	S Q Q S Q Q S
Back Corte	S Q Q S

Cha-cha-cha niveau Jaune	
Commence in close position	1
Close basic 1 1/2	234et1 x 3
Under arm turn to right	234et1
Close basic	234et1 x2
Under arm turn to left	234et1
Check from open PP and open CPP	234et1 x2
Spot turn to left	234et1
Steps 1-5 Hand to Hand	234et1
Followed by cha-cha-cha lock (RLR) In open PP	2et34et1
Spot turn to left	234et1

Jive niveau Jaune	
Basic in fallaway	123a45a6
Change of place R to L	781a23a4
Change of place L to R finish with R / R hand hold	567a81a2
American spin	345a67a8
Link steps 1-5	123a4
Whip	567a8

Valse Lente niveau orange	
Underturned Natural spin turn	123, 123
4-6 Reverse turn	123
Progressive chasse to right	12&3
Outside Change (fini en PP)	123
Chasse from PP	12&3
Natural turn with hesitation	123, 123
Reverse turn (3 premiers pas)	123
Reverse Corte	123
Back Whisk	123
Chasse from PP	12&3

Tango niveau Orange	
2 walks LF, RF	S S
Open reverse turn lady outside closed finish	Q Q S Q Q S
Back corte	S Q Q S
Progressive link	Q Q
Open promenade	S Q Q S
Rock on LF in CBMP	Q Q S
Rock on RF	Q Q S
Back corte	S Q Q S

Quick Step niveau Orange	
Quarter turn to right	S Q Q S
Progressive chasse	S Q Q S
Forward lock step	S Q Q S
Natural spin turn	S Q Q S S S
Progressive chasse	S Q Q S
Natural turn with hesitation	S Q Q S S S
Chasse reverse turn	S Q Q
Four quick run	S Q Q Q Q S

Cha-cha-cha niveau Orange	
Commence in open position with L / R hand hold	1
Open basic steps 1-5	234et1
Under arm turn to R	234et1
Open basic with 3 cha-cha-cha locks	234et12et34et1 x2
Alemaná using finish B	234et1 x2
Close hip twist to fan position	234et1 x2
Hockey stick	234et1 x2
Close basic	234et1 x2
There and back	234et1 x2
Time step	234et1
Under arm turn to R	234et1
Shoulder to shoulder (right side, left side)	234et1 x2
Spot turn to R	234et1
Spot turn to L	234et1

Rumba niveau Orange	
Commence in close position	4-1
Close basic 1 1/2	234-1 x3
Under arm turn to R	234-1
Under arm turn to L	234-1
Check from open PP	234-1
Check from open CPP	234-1
Spot turn to L	234-1
Spot turn to R	234-1
Shoulder to shoulder (R side, L side)	234-1 x2
Spot turn to L	234-1

Jive niveau Orange	
Commence in open position with L / R hand hold	
Hip bump (2)	123a45a6 78123a4
Change of hands behind back	567a81a2
Change of place L to R	345a67a8
Stop and go (2)	123a4567a8 123a4567a8
Link steps 1-5	123a4
Whip	567a8
Promenade slow	123a45a6
Promenade quick	781234
Change of place R to L, steps 3-8	5a67a8
Change of place L to R finish with R / R hand hold	123a45a6 781a23a4
Shoulder spin	56a81a2
Change of place L to R	345a67a8

Valse Lente niveau Vert	
Natural turn with hesitation	123, 123
Open telemark	123
Chasse from PP	12&3
Natural turn (Pas 1 à 3)	123
Open impetus followed by wing	123, 123
Progressive chasse to right	12&3
Backward lockstep	12&3
Outside change	123

Tango niveau Vert	
Five step	Q Q Q Q S
Open promenade	S Q Q S
Outside swivel to left	S Q Q
Reverse outside swivel	Q Q S Q Q
Brush tap (fini en PP)	Q Q & S
Closed promenade	S Q Q S
2 walks LF, RF	S S
Progressive link	Q Q
Natural twist turn	S Q Q S Q Q
Closed promenade	S Q Q S

Slow Fox niveau Vert	
Feather step	S Q Q
Reverse turn	S Q Q S Q Q
Three step	S Q Q
Natural turn	S Q Q S S S

Quick Step niveau Vert	
Natural Spin turn	S Q Q S S S
V6	Q Q S S Q Q S Q Q S
Natural turn with hesitation	S Q Q S S S
Quick open reverse	S Q Q
Hover Corte	S S S
LF back in CBMP into tipple chasse to right	S Q Q S
Forward lockstep (pas 2 à 4)	Q Q S
Passing natural turn	S Q Q
Running finish	S Q Q

Samba niveau Vert	
Commence in close hold, facing wall	
Promenade Botafogo	1a2
Side samba walk (RLR)	3a4
Promenade samba walk (LRL)	5a6
Side samba walk (RLR)	7a8
Shadow Botafogo	1a23a45a67a8
Travelling voltas to R and L	1a2a3a4 5a6a7a8
Whisk to L and R	1a23a4
Reverse basic turning 1/4 on L, finished LOD	5a67a8
Reverse turn finished backing LOD	1a23a45a6
Backward rocks	78et12et
Plait	345et6 781et2
Steps 4-6 of reverse turn	3a4
Solo volta spot turn to L	5a6
Wisk to right	7a8

Cha-cha-cha niveau Vert	
Commence in open position with L / R hand hold	1
Steps 1-5 of close basic from open position to close hold	234et1
Natural top (ISTD Method) using finish B	234et1 x4
Close hip Twist spiral	234et1 x2
Split cuban break in open CPP	2et34et1
Check from open CPP	234et1
Spot turn to left	234et1
Change of feet method 2 (IDTA)	234et1
Steps 1-5 of close basic on same foot in shadow position using rondé chassé	234et1
Split cuban break in shadow position	2et3 4et1
Cuban break in shadow position, R foot	2et3et4et1
Cuban break in shadow position, L foot	2et3et4et1
Open basic steps 6-10	234et1
Change of feet method 2 (IDTA)	234et1

Rumba niveau Vert	
Commence in open position with L / R hand hold	4-1
Steps 1-3 of basic movement from open position to close position	234-1
Natural Top	234-1 x3
Close hip twist using Advanced opening movement to fan position	234-1 x2
Hockey stick	234-1 x2
Steps 1-3 of close basic in open position, Under arm turn to R	234-1 x2
Hand to hand R side, L side, R side	234-1 x3
Spot turn to L	234-1
Spot turn to R finish in shadow position	234-1
Forward walks in shadow position	234-1 x2
To open position	234-1

Jive niveau Vert	
Basic in fallaway position	123a45a6
Change of place R to L with double spin	781a23a4
Change of hands behind back	567a81a2
Change of place L to R finish with double hand hold	345a67a8 12345(6)
Toe Heel Swivels	781(2) 345678
Ball change to Overturned Fallaway throwaway	(1)a23a45a6
Change of place L to R commenced with ball change and finish with R/R hand hold	7a81a23a4
American spin	567a81a2
Link	345a67a8

Valse Lente niveau Violet	
Underturned Natural spin turn	123, 123
Reverse pivot	&
Double reverse spin	12&3
Closed telemark	123
Natural turn (3 premiers pas)	123
Open impetus turn followed by Cross hesitation	123, 123
Back whisk	123
Weave from PP	123, 123
Natural Spin turn	123, 123
Turning lock à gauche	1&23

Tango niveau Violet	
Four step	Q Q Q Q
Fallaway promenade	S Q Q S Q Q
Natural promenade turn to natural rock turn	S Q Q S Q Q S Q Q S
Four step change	Q Q Q Q
Basic reverse turn	Q Q & Q Q S
Contra check	S Q Q
Closed promenade	S Q Q S

Valse Viennoise niveau Violet	
Natural turn	7 mesures
Left foot backward change step	1 mesure
Reverse turn	7 mesures
Left foot forward change step	1 mesure
Reprendre jusqu'à 1 min 15 de musique	

Slow Fox niveau Violet	
Feather Step (commencé DW)	S Q Q
1-4 reverse wave followed by weave	S Q Q S Q Q Q Q Q Q
Reverse Wave (pas 1 à 6)	S Q Q S Q Q
Closed impetus turn	S Q Q
Feather finish	S Q Q
Change of direction	S S Q
Feather step	Q Q Q
Closed telemark	S Q Q
Curved feather	S Q Q
Back feather	S Q Q
Feather finish	S Q Q

Quick Step niveau Violet	
Running right turn	S Q Q S S S S Q Q S
PD en avant OP, tipsy à gauche	S Q&Q
Backward lockstep (pas 2 à 4)	Q Q S
Running finish	Q Q S
Natural spin turn	S Q Q S S S
Reverse pivot	S
Double reverse spin	S S Q Q
Progressive chasse à droite	S Q Q S
Outside change	S Q Q

Samba niveau Violet	
Commence in close hold, facing wall, weight on right foot	
Whisk to L	1a2
Volta spot turn to L	3a4
Samba walk (LRL)	5a6
Side samba walk (RLR)	7a8
Change of feet method 1 (IDTA) (with stabilization, 4 beats)	1a234
Cruzados walks in shadow position (LR)	56
Cruzados locks in shadow position (LRL)	7et8
Repeat Cruzados walks and locks on RF (RL RLR)	123et4
Botafo in shadow position (LRL)	5a6
Botafo turning lady to R (RLR)	7a8
Contra Botafo (LRL RLR)	1a23a4
Circular volta to L	5a6a7a8
Contra Botafo (RLR LRL)	1a23a4
Circular volta to R	5a6a7a8
Contra Botafo (LRL)	1a2
Change of feet method 4 , using kick ball change for man	3a4
Side samba walk (RLR)	5a6
Stationary for man, while lady dances 3 steps turn	7a8
Samba locks in CPP	1et23et4
Continuous volta spot to L	5a6a7a8

Cha-cha-cha niveau Violet	
Commence in open position with L / R hand hold	1
Open hip twist	234et1 x2
Hockey stick turn to open CPP	234et1 x2
Split cuban break from open CPP and open PP	2et34et1
Spot turn turn to right	234et1
Time step using guapacha timing	(2)et34et1 x2
Turkish towel	234et1 x5
Change of feet method 2, steps 6-10 (IDTA)	234et1
Steps 1-5 of close basic using rondé chassé	234et1
Steps 6-10 of close basic using hip twist chassé	234et1
Cuban break in shadow position	2et3et4et1
Steps 6-10 of open basic in shadow position	234et1
Change of feet method 3 (IDTA)	et234et1

Rumba niveau Violet	
Commence in open position with L / R hand hold	4-1
Open hip twist	234-1 x2
Alemaná	234-1 234
Rope spinning	(1) 234-1 x2
Opening out to R and L and R	234-1 x3
Steps 4-6 of Spiral to fallaway	(1) 234-1
Cuban rocks, turned into shadow position	234 (1)
Forward walks en shadow position to open position	234-1 x3
Steps 1-3 of close basic in open position, Under arm turn to R	234-1x2
Check from open CPP	234-1
Spot turn to L	234-1

Paso Doble niveau Violet	
Commence in Spanish Line in RSP (PP), Facing LOD	
Hold position 4 beats	1234
Spanish Line steps 1-4	5678
Flamenco tapes	12et34
Spanish Line steps 5-8	5678
Flamenco tapes	12et34
Close promenade	5678
Promenade	12345678
Chassé to R (Mini-highlight)	1234
Chassé cape	1234et567
	8et123
	4et5678eta1234
Chassé to R	5678
Fallaway reverse (slip pivot, telemark)	12345678
Travelling spins from PP steps 3 - 6	1234
Close promenade	5678
Promenade to counter promenade down LOD	12345678
Spanish Line (Highlight)	1234

Jive niveau Violet	
Commence in open position with L / R hand hold	
Change of place L to R with simple spin	123a45a678
Link steps 1-5, followed by whip	123a4567a8
Overtured fallaway throwaway	123a45a6
Overtured change of place L to R commence with ball change	(7)a81a23a4
Chicken walks, finish with R / R hand hold	5(6)7(8)1(2)3(4)
	5a67a8
	1234
	5a67a8
Miami spécial	123a45a6
Steps 1-5 of link	781a2
Double cross Whip	34567a8

Valse Lente niveau Bleu	
Natural spin turn overturned	123, 123
Turning lock to right	1&23
Wing	123
Double reverse spin (pris OP)	12&3
Open telemark followed by cross hesitation	123, 123
Outside spin	123
Natural turn (3 premiers pas) Open impetus	123, 123
Weave from PP	123, 123
Running Spin turn	123, 1&23
Outside change fini en PP	123
Chasse from PP	12&3

Tango niveau Bleu	
Fallaway four step	Q Q Q Q
Promenade link	S Q Q
Progressive side step reverse turn	Q Q S S Q Q S Q Q S
Walk on LF, RF walk to PP	S S &
Chase (pas 1 à 5), chasse à droite, whisk	S Q Q Q Q Q & Q S
Pas 2 et 3 de la promenade link fini en PP	Q Q
Back open promenade	S Q Q S
Four step	Q Q Q Q
Closed promenade	S Q Q S

Valse Viennoise niveau Bleu	
Natural turn	14 mesures
Continuous spins	2 mesures (1.2 3 , 1.2, 3)
Natural turn	7 mesures
Left foot backward change step	1 mesure
Reverse turn	7 mesures
Reverse pivot	1 mesure 1.2 3
Left foot forward change step	1 mesure
Natural turn	2 mesures
Continuous spins	1 mesure
Natural turn	3 mesures
Left foot backward change step	1 mesure

Slow Fox niveau Bleu	
Feather step	S Q Q
Fallaway reverse and slip pivot	S & Q Q
Curved three step	S Q Q
Feather finish	S Q Q
Three step	S Q Q
Natural weave	S Q Q Q Q Q Q
Top spin	Q Q Q Q
Open telemark passing natural turn outside swivel and zigzag	S Q Q S Q Q S S Q Q Q Q

Quick Step niveau Bleu	
Natural turn back lock running finish	S Q Q S Q Q S Q Q S
Natural spin turn	S Q Q S S S
Reverse pivot	S
Cross swivel	S S
Fishtail	S Q Q Q Q S
RF forward OP, tipsy to left	S Q&Q
Tipsy to right	Q & Q
Forward lock step (pas 2 à 4)	Q Q S
Natural turn at a corner	S Q Q S S S
Quarter turn to right	S Q Q S
Reverse pivot	S
Quick open reverse turn	S Q Q
Hover corte	S S S
LF back in CBMP, tippie chasse to right	S Q Q S
Forward lock step (pas 2 à 4)	Q Q S

Samba niveau Bleu	
Commence in open position, facing partner w/o hold, approximately 1.5 meters apart Commence on count 7	
Carioca runs (IDTA)	7et8 12345678
Samba side chassé in double hand hold Whisk to L	1et2et34 5a6
Drag	78
Promenade to counter promenade runs, steps 1 OP Whisk to L	1et23et45et6 7a8
Volta spot turn to L, finished LOD with double hand hold	1a2
Rolling off the arm	3et45et67et8
Rolling off the arm overturned to reverse turn Solo volta spot turn to L	1et23a45a6 7a8
Stationary x2 Natural roll	1a23a4 56et78et12et
Backward rocks steps 4-6, 1-3, 4-6 Steps 4-5 of reverse turn into Dropped volta Travelling voltas to L	34et56et78et 1a2a3(4) a5a6a7a8

Cha-cha-cha niveau Bleu	
Commence in open position with L / R Hand hold	(1)
Open basic steps 6-10	234et1
Continuous overturned lock (WDSF)	2(et)3et4et1
Swivel from overturned lock (WDSF) steps 1-2 Alemana using finish B steps 3-10	23 4et1234et1
Close hip Twist steps 1-5	234et1
Swivels (WDSF)	2(et)3(et)4et1
Hockey stick	234et1234et1
Follow my leader	et234et1
	234et1 x2
	et234et12et34et1
Alemana fin A	234et1 x2
Check from open CPP	234et1

Rumba niveau Bleu	
Commence in open position with L / R hand hold	4-1
Alemana from open position	234-1 x2
Continuous hip twist using Advanced opening movement	234-1 x2
Continuons circular hip twist using Advanced opening movement	234-1 x3
Finish without releasing hold	234-1
Reverse top	234-1 x2
Reverse top steps 1-3, Spiral steps 4-6 to fan position	234-1
Sliding doors with spiral ending	234-1 x4
	234 (1) 234-1

Paso Doble niveau Bleu	
Commence in close hold, Facing W	
Hold position 4 beats	1234
Coup de pique syncopé	567812et34
Chassé to R	5678
La Passe	12345678
	12345678
Attack (Mini-highlight)	1234
Séparation syncopée	12345678a1a23et4
	5678
Syncopated chassé to R, commenced OP on L side	12et34
Chassé à droite	5678
Twists	12345et67
	8et12
	3et4
Coup de pique changing L to R	5678
Close promenade	1234
Promenade to counter promenade down LOD, release hold	56781234

Jive niveau Bleu	
Overtured fallaway throwaway	123a45a6
Change of place L to R, commence with ball change finish with double hand hold	(7)a81a23a4
Windmill	567a81a2
Spanish arm	345a67a8
	123a45a6
	781a23a4
Change of place L to R finish with R / R hand hold	
Chugging	567a81a2
	3a45a6
	7a81a2
Change of place L to R finish with R / R hand hold	345a67a8
Rolling of the arm	123a4567a8
	123a4567a8

Valse Lente niveau Rouge	
Natural turn (trois premiers pas)	123
Closed impetus turn	123
Reverse pivot	&
Fallaway reverse turn and slip pivot	1&23
Contra check	123
Left Whisk, puis détwister à Droite (Dse tourne autour du Dr sur le côté droit)	123, (1)23
Underturned outside spin	123
Reverse turn (456)	123
Drag hesitation	123
Fallaway whisk	123
Weave de PP	123, 123

Tango niveau Rouge	
2 walks LF, RF	S S
Reverse five step	Q Q Q Q S
Natural twist turn	S Q Q Q Q S
Chase	S Q Q Q Q S &
Closed promenade	S Q Q S
Fallaway reverse turn and slip pivot	Q Q Q Q
Four step change	Q Q Q Q
Oversway (pas 1 à 4), remonter PD, tap PG au PD	Q Q S S , Q Q
Contra check	S Q Q
Closed promenade	S Q Q S

Valse Viennoise niveau Rouge	
Attendre une mesure	1 mesure
Reverse turn	4 mesures
Reverse Fleckerl	4 mesures
Check from reverse to natural Fleckerl	1 mesure
Natural fleckerl	6 mesures

Slow Fox niveau Rouge	
Natural telemark	S Q Q Q Q
Quick open reverse	S Q & Q Q Q
Three step	S Q Q
Natural twist turn	S Q & Q S Q Q
Closed telemark	S Q Q
Hover cross	S Q Q Q Q Q Q
Fallaway bounce with weave ending	S & Q Q Q Q Q Q
Reverse wave (6 premiers pas)	S Q Q S Q Q
Open impetus	S Q Q
Quick natural weave from PP	S Q & Q S Q Q

Quick Step niveau Rouge	
Natural spin turn	S Q Q S S S
V 6 (pas 1 à 4)	Q Q S S
Six quick run	Q Q Q Q Q Q
Running cross chasse	S S Q Q
Natural pivot turn, puis RF forward	S Q Q S S
Rumba cross, RF forward Rumba cross	Q Q S , S Q Q S
Natural spin turn (pas 5 et 6)	S S
Reverse pivot	S
Zig zag, back lock running finish	S S S Q Q S Q Q S
Fishtail (sans tour)	S Q Q Q Q S

Samba niveau Rouge	
Commence in shadow position, facing LOD, weight on L foot	
Cruzados walks (RL)	12
Cruzados locks (RLR)	3et4
Cruzados walks (LR)	56
Cruzados locks (LRL)	7et8
Corta Jaca in shadow position	12et3et4et5 6et7et8et
Botafogo in shadow position (RSP) (RLR LRL)	1a23a4
Stationary in shadow position RSP (RLR)	5a6
Stationary (LRL) for man, while lady dances Drag	7a8
Promenade to counter promenade run	1et23et45et6
Reverse turn	7a81a2
Close rocks	34et56et
Open rocks	78et12et
Reverse turn steps 1-3	3a4
Plait	567et8123et4
Reverse turn steps 4-6	5a6
Volta Spot turn to R	7a8

Cha-cha-cha niveau Rouge	
Commence in open position with L / R hand hold	1
Open Basic steps 1-7	234et123
Overtured lock ending(WDSF)	(et)4et1
Swivel from overturned steps 1-2	23
Syncopated open hip twist steps 3-10	4et1(23)4et1
Alemaná fin A	234et1 x2
Split Cuban break in open CPP	2et34et1
Walks and whisks (WDSF)	(et)234et1
	2et34et1
Time steps using Guapacha timing steps 7-11	(2)et34et1
Method of changing feet n° 5 (WDSF)	234et12et3(4)et1
Method of changing feet n° 4 (WDSF)	2et341 234et1

Rumba niveau Rouge	
Commence in open position with L / R hand hold	4-1
Overtured basic (switch back, WDSF)	2(et)3et4-1 234-1
Alemanas from open position, steps 4-6	234-1
Advanced sliding doors (WDSF) with spiral ending	23(et)4-1x2 23(et)4(1) 234-1
Three threes	234(1) x4
Syncopated open hip twist	23et4(1)(2)et34
Three alemanas	234-1 234(1)
	234-1 x2
Close hip twist using Advanced opening movement, steps 1-3	234-1
Swivels (WDSF)	2(et)3(et)4(1et) x2
Finish with Habanera rythm	(2)et34-1
Hockey stick	234-1 x2

Paso Dobra niveau Rouge	
Commence facing counter LOD	
Hold position 4 beats	1234
Séparation with lady caping walks to fallaway whisk	5678
	1(2)3(4)
	56781234
Close promenade	5678
Coup de pique doublet (Mini-highlight)	123456
	781234
Travellings spins from CPP	12345678
	1234
Close promenade pas 1-2 Fallaway whisk pas 34	5678
Grand cercle	12345678
Fallaway reverse	12345678
Twists à partir du pas 3	123et456et78
Travelling spins à partir du pas 3	1234
Spanish Line	56781234

Jive niveau Rouge	
Commence in double hand hold position	
Stalking walks, Flicks and break	12345678
	12345678
Overtured fallaway throwaway steps 3 - 8	1(23)a4
	5a67a8
Chicken walks steps steps 11 - 14	1234
Sugar push (WDSF) steps 4-8	567a8
Change of place L to R, finish with double hand hold	123a45a6
Spanish arm	781a23a4
	567a81a2
Change of place L to R finish with R / R hand hold	345a67a8
Catapult	123a45a6
	781a23a4
Link steps 1-5	567a8
Whip	123a4
	567812
	345a6
	781234
Mooch	567a8

ANNEXE 8

Critères d'évaluation « Passeport Danse »

Tableau d'évaluation pour les danses Latines

Niveaux	Technique 60%	Chorégraphie et Présentation 10%	Partnering Skills 10%	Musicalité 15%	Présentation / Esthétique 5%
Jaune	POSTURE: posture générale du danseur	Être capable de présenter une chorégraphie combinant toutes les figures du niveau jaune	SYNCHRONISATION: Désigne le timing et la synchronisation des pas faits en miroir, dansés côte à côte ou qui ont le même timing	TIMING: Être capable de commencer et de rester en rythme sur une musique connue à l'avance	Danser avec des chaussures de danse
Orange	TRAVAIL DE PIED: manière dont les pieds sont à la fois placés et déplacés sur le parquet, conformité au travail de pied tel qu'il est défini dans les ouvrages techniques de référence	Être capable de présenter une chorégraphie combinant toutes les figures du niveau orange	SYNCHRONISATION: Désigne le timing et la synchronisation des pas faits en miroir, dansés côte à côte ou qui ont le même timing	TIMING: Être capable de suivre une chorégraphie en couple sur une musique préparée à l'avance parmi un choix multiple	Danser avec des chaussures de danse
Vert	POSITIONS: les points de contact, la position des mains et la manière dont elles bougent en relation avec le couple	Être capable de présenter une chorégraphie combinant des figures du niveau vert POSITION / FLOOR CRAFT: désigne le choix de la position pour exécuter sa chorégraphie et l'utilisation de l'espace disponible pour exécuter sa chorégraphie	COMMUNICATION PHYSIQUE: utilisation des actions du corps pour indiquer ses intentions à travers le contact physique	TIMING : Être capable de commencer et de rester en rythme sur une musique inconnue TIMING: Être capable de présenter une chorégraphie préparée à l'avance et de façon autonome, c'est à dire pendant que les autres couples dansent une autre chorégraphie ou la même mais en décalé	Montrer un soucis esthétique quant à son apparence: danser avec des vêtements spéciaux pour la danse sportive

Niveaux	Technique 60%	Chorégraphie et Présentation 10%	Partnering Skills 10%	Musicalité 15%	Présentation / Esthétique 5%
Violet	ACTIONS LATINES: exécution correcte des actions spécifiques à chaque danse, telles qu'elles sont définies dans les livres techniques de référence	Être capable de présenter une chorégraphie combinant des figures du niveau violet	UTILISATION DE L'ESPACE (CONDUITE D'ATTITUDE): gestion de l'espace entre les partenaires pour permettre une efficacité maximale dans l'exécution du mouvement	TIMING: Être capable de commencer rapidement sur une musique inconnue, y compris si elle comporte une introduction longue, et à garder le tempo sur tous les types de musiques, y compris celles où les percussions ne sont pas perceptibles de manière évidente	Présenter une tenue une coiffure et un maquillage adapté et adéquat selon la discipline présentée
Bleu	ACTIONS GÉNÉRALES: capacité à créer les actions communes à toutes les danses: étirement, flexion, tour, immobilité, équilibre, se pencher, se déplacer, sauter, gestuel, transfert du poids du corps	Être capable de présenter une chorégraphie combinant des figures du niveau bleu CARACTÉRISATION: capacité des danseurs à démontrer les caractéristiques de chaque danse à travers l'exécution de leurs mouvements dansés et de leurs expressions	UTILISATION DE L'ESPACE (CONDUITE D'ATTITUDE): gestion de l'espace entre les partenaires pour permettre une efficacité maximale dans l'exécution du mouvement	RYTHME: Danser en suivant la phrase musicale et en calant sa chorégraphie sur celle-ci	Présenter une tenue une coiffure et un maquillage adapté et adéquat selon la discipline présentée
Rouge	TOURS ET PIVOTS: capacité à exécuter des déboulés, des 3 pas tournants, et d'autres actions tournantes avec un montant de tour augmenté, comme par exemple les swivel ISOLATION ET COORDINATION: capacité pour chaque danseur de produire des actions isolées dans différentes parties du corps, c'est à dire à produire des actions dans certaines parties du corps qui ne créent pas de distorsions dans les autres parties du corps, et à les combiner dans un mouvement coordonné	Être capable de présenter une chorégraphie combinant des figures du niveau rouge GESTION DE L'ÉNERGIE: capacité des danseurs à produire et maintenir leur effort pendant leur performance	UTILISATIONS DES DÉSEQUILIBRES, DES CONTRE-POIDS ET DES CHUTES: utilisation de la coordination et de la connexion dans les mouvements, les figures, et les lignes, dans lesquels un des partenaires n'est pas sur son propre équilibre, et afin de maintenir l'équilibre du couple	RYTHME: capacité pour les danseurs à faire correspondre leurs pas avec les caractéristiques musicale d'une musique (temps forts, faibles, médiums, accents percussifs) RYTHME: Être capable de produire les caractéristiques musicales propres à chaque danse (Legato et staccato, caractérisation des différents types de syncopes, 3/4 1/4 1, 1/2 1/2 1)	Montrer un effort de personnalisation et de recherche pour adapter sa coiffure, sa tenue et son maquillage en fonction de ses spécificités physiques

Tableau d'évaluation pour les danses Standards

Niveaux	Technique 60%	Chorégraphie et Présentation 10%	Partnering Skills 10%	Musicalité 15%	Présentation / Esthétique 5%
Jaune	POSTURE: posture générale du danseur	Être capable de présenter une chorégraphie combinant toutes les figures du niveau jaune	SYNCHRONISATION: Désigne le timing et la synchronisation des pas faits en miroir, ou qui ont le même timing	TIMING: Être capable de commencer et de rester en rythme sur une musique connue à l'avance	Danser avec des chaussures de danse
Orange	TRAVAIL DE PIED: manière dont les pieds sont à la fois placés et déplacés sur le parquet, conformité au travail de pied tel qu'il est défini dans les ouvrages techniques de référence	Être capable de présenter une chorégraphie combinant toutes les figures du niveau orange	SYNCHRONISATION: Désigne le timing et la synchronisation des pas faits en miroir, ou qui ont le même timing	TIMING: Être capable de suivre une chorégraphie en couple sur une musique préparée à l'avance parmi un choix multiple	Danser avec des chaussures de danse
Vert	ÉQUILIBRE: désigne les conditions permettant la stabilité des deux danseurs, aussi bien en situation statique que dynamique CENTRE: contact entre le centre de la danseuse (pelvis, abdomen), avec le centre du danseur POSITIONS: les points de contact, la position des mains et la manière dont elles bougent en relation avec le couple	Être capable de présenter une chorégraphie combinant des figures du niveau vert POSITION / FLOOR CRAFT: désigne le choix de la position pour exécuter sa chorégraphie et l'utilisation de l'espace disponible pour exécuter sa chorégraphie	COMMUNICATION PHYSIQUE: utilisation des actions du corps pour indiquer ses intentions à travers le contact physique	TIMING: Être capable de commencer et de rester en rythme sur une musique inconnue TIMING: Être capable de présenter une chorégraphie préparée à l'avance et de façon autonome, c'est à dire pendant que les autres couples dansent une autre chorégraphie ou la même mais en décalé	Montrer un soucis esthétique quant à son apparence: danser avec des vêtements spéciaux pour la danse sportive
Violet	MONTÉE ET DESCENTE: Capacité à créer les montées et les descentes en utilisant les actions techniques appropriées	Être capable de présenter une chorégraphie combinant des figures du niveau violet	UTILISATION DE L'ESPACE (CONDUITE D'ATTITUDE): gestion de l'espace entre les partenaires pour permettre une efficacité maximale dans l'exécution du mouvement	TIMING: Être capable de commencer rapidement sur une musique inconnue, y compris si elle comporte une introduction longue, et à garder le tempo sur tous les types de musiques, y compris celles où les percussions ne	Présenter une tenue, une coiffure et un maquillage adapté et adéquat selon la discipline présentée

Niveaux	Technique 60%	Chorégraphie et Présentation 10%	Partnering Skills 10%	Musicalité 15%	Présentation / Esthétique 5%
				sont pas perceptibles de ma manière évidente	
Bleu	DRIVE ACTION: capacité à coordonner l'activation du déséquilibre du corps, le relâchement des genoux, et le mouvement des jambes PRÉPARATION DU MOUVEMENT: Capacité à utiliser de manière effective le plan coronal, le plan sagittal et le plan transversal, dans le mouvement	Être capable de présenter une chorégraphie combinant des figures du niveau bleu CARACTÉRISATION: capacité des danseurs à démontrer les caractéristiques de chaque dance à travers l'exécution de leurs mouvements dansés et de leurs expressions	UTILISATION DE L'ESPACE (CONDUITE D'ATTITUDE): gestion de l'espace entre les partenaires pour permettre une efficacité maximale dans l'exécution du mouvement	RYTHME: Danser en suivant la phrase musicale et en calant sa chorégraphie sur celle-ci	Présenter une tenue, une coiffure et un maquillage adapté et adéquat selon la discipline présentée
Rouge	ACTIONS DU CORPS: désigne les mouvements exécutés par les hanches et les parties supérieures du corps, pendant les actions et de manière isolée SWING: capacité à générer les actions de swing grâce à l'utilisation du poids du corps et en combinant l'action de préparation du mouvement et le drive action	Être capable de présenter une chorégraphie combinant des figures du niveau rouge GESTION DE L'ÉNERGIE: capacité des danseurs à produire et maintenir leur effort pendant leur performance	UTILISATIONS DES DÉSÉQUILIBRES, DES CONTRE-POIDS ET DES CHUTES: utilisation de la coordination et de la connexion dans les mouvements, les figures, et les lignes, dans lesquels un des partenaires n'est pas sur son propre équilibre, et afin de maintenir l'équilibre du couple	RYTHME: capacité pour les danseurs à faire correspondre leurs pas avec les caractéristiques musicale d'une musique (temps forts, faibles, médiums, accents percussifs) RYTHME: Être capable de produire les caractéristiques musicales propres à chaque danse (Legato et staccato, caractérisation des différents types de syncopes, 3/4 1/4 1, 1/2 1/2 1)	Montrer un effort de personnalisation et de recherche pour adapter sa coiffure, sa tenue et son maquillage en fonction de ses spécificités physiques

Tableau d'évaluation simplifié

Technique 60%	Chorégraphie et Présentation 10%	Connexion 10%	Musicalité 15%	Présentation / Esthétique 5%
À l'intérieur de chaque item, les critères d'évaluation se cumulent pour chaque niveau. Ainsi, pour le niveau jaune, un seul critère est pris en compte pour l'évaluation de chacune des items, deux pour le niveau orange, trois pour le niveau vert etc... Chaque critère doit revêtir une importance équivalente. ^{[L][SEP]} Ainsi, pour l'exemple de la technique d'après le référentiel des danses latines: ^{[L][SEP]} Pour le niveau jaune, la posture donnera un maximum de 60 points. ^{[L][SEP]} Pour le niveau orange, la posture donnera au maximum 30 points et le travail de pied 30 points. ^{[L][SEP]} Pour le niveau vert, la posture donnera 20 points, le travail de pied 20 points et le travail de positions 20 points. ^{[L][SEP]} Pour le niveau violet la posture donnera au maximum 15 points, le travail de pied 15 points, le travail de position 15 points, et l'utilisation des actions latines 15 points. ^{[L][SEP]} Pour le niveau bleu, la posture donnera au maximum 12 points, le travail de pied 12 points, le travail de position 12 points, l'utilisation des actions latines 12 points, l'utilisation des actions générales 12 points. ^{[L][SEP]} Pour le niveau rouge, la posture donnera au maximum 10 points, le travail de pied 10 points, le travail de position 10 points, l'utilisation des actions latines 10 points, l'utilisation des actions générales 10 points, l'utilisation des tours et le travail d'isolation et de coordination 10 points. ^{[L][SEP]}				

PASSEPORT DANSE Passage au niveau technique supérieur
--

PASSEPORT DANSE Passage au niveau technique supérieur
--

NOM du CLUB	
N° affiliation	

NOM du CLUB	
N° affiliation	

Responsable technique	
-----------------------	--

[illegible]**Informations à communiquer au siège fédéral:**

passport@ffdanse.fr

ANNEXE 9

Réglementation « E-compétition »

DOMAINE D'APPLICATION :

Une « E-compétition » peut être organisée en application des présentes règles qui complètent ou se substituent, le cas échéant, aux règles applicables lors des compétitions organisées en présentiel. Pour une « E-compétition » comptant dans le parcours de sélection, la Direction Technique Nationale (DTN) doit s'assurer que cette information capitale ait été communiquée à tous les licenciés concernés.

LA COMPETITION :

Les participants doivent procéder à leur inscription en suivant le processus spécialement défini pour ce type d'organisation.

Chaque participant à une épreuve, doit produire les vidéos en respectant les règles techniques de l'épreuve (la catégorie et la série) présentée.

21 jours avant chaque « E-compétition », un code de participation est affiché dans le calendrier disponible sur le site de gestion sportive. Ce code doit être inscrit sur papier blanc, et clairement montré au début de l'enregistrement de chaque vidéo. Une fois ce code de participation affiché, les participants doivent s'assurer qu'une durée de 5 secondes minimum sépare l'affichage du code et le début de la prestation. Les enregistrements vidéo doivent, ensuite, être transmis (téléchargé) à l'organisateur par l'intermédiaire de la plateforme communiquée. Sept jours avant la « E-compétition », il n'est plus possible de transmettre d'enregistrement vidéo pour ladite compétition.

Le nombre d'enregistrements à envoyer pour chaque épreuve correspond au nombre de danses défini dans la réglementation technique et sportive de la discipline.

Chaque enregistrement vidéo doit comprendre de 50 secondes à 1 minute de danse réelle.

DEROULEMENT DES EPREUVES :

Dans chaque épreuve, il est diffusé et jugé d'abord la vidéo de la première danse de tous les couples, puis la seconde, la troisième etc...

Chaque épreuve ne comporte qu'un seul passage.

L'ordre de passage des couples pour chaque épreuve et chaque danse est aléatoire et défini par le système informatique FFDanse.

Un technicien aura en charge de préparer et de lancer les vidéos en suivant les directives du chairperson.

Les juges procèdent au jugement simultanément avec la diffusion, comme lors des compétitions en présentiel. Un horaire prévisionnel sera publié à destination des compétiteurs.

A l'issue de la diffusion de tous les enregistrements vidéo d'une même épreuve, le classement final de celle-ci est calculé en fonction du total des notes de chaque participant puis diffusé.

Les notes peuvent être diffusées, soit après chaque prestation avec le classement intermédiaire (avec un classement récapitulatif après chaque danse), soit à la fin de l'épreuve.

EXIGENCES TECHNIQUES POUR LES ENREGISTREMENTS VIDEO :

- 1.1 Les vidéos doivent être enregistrées dans un format Paysage (horizontal).
- 1.2 Le format de la vidéo doit être en mp4 - résolution 1920x1080 full HD de préférence, et converti pour ne pas dépasser 100Mo (voir la fiche explicative).
- 1.3 La musique doit être clairement audible tout au long de l'enregistrement.
Aucun bruit alternatif et aucun encouragement n'est autorisé.
La musique doit être en conformité avec les règles définies dans les RS & RT.
- 1.4 L'éclairage doit être blanc et stable, ou utiliser la lumière naturelle.
Aucun effet lumineux n'est accepté.
- 1.5 Chaque couple doit être seul en piste. Tous les mouvements du couple doivent être entièrement visibles à l'écran.
Choisir une distance appropriée pour la prise de vue, ni trop prêt, ni trop loin.
- 1.6 Aucun montage et aucune retouche vidéo n'est accepté. Aucun filtre vidéo ou audio n'est accepté. Toute vidéo ne respectant pas les exigences décrites ci-dessus est déclarée non recevable, n'est pas jugée, et est considérée comme manquante.

JUGEMENT :

- 1.7 Le jugement qualitatif est appliqué par les juges formés pour cette forme de jugement. Les couples apparaissent un par un à l'écran.
- 1.8 Pour chaque critère le juge attribue une note comprise entre 1 & 4 avec la possibilité d'utiliser les demi-points. (liste des critères en annexe)
Le juge en charge du critère « Mouvement to Musique » peut donner la note de « 0 » si le couple est à contre-temps. Cette note de « 0 » génère un total des notes dans cette danse à « 0 ».
Plusieurs couples peuvent obtenir la même note par un juge.
- 1.9 Un juge apprécie un ou deux critères à la fois défini par le chairperson. Le ou les critères appréciés peuvent changer à chaque épreuve et/ou danse.
- 1.10 Pour les épreuves classificatrices, les couples sont jugés sur les critères correspondants à leur série.
Pour les open nationaux, les critères utilisés sont ceux de la plus haute série en lice.
Pour les championnats régionaux et les open des compétitions de proximité, les critères utilisés sont ceux du niveau avancé.
- 1.11 Il est conseillé de prévoir des organisations ne dépassant pas 5 heures entre le début et la fin de la compétition ou de prévoir plusieurs panels de jury.
- 1.12 Nombre de juges :
 - 1.12.1 Série F : 3 ou 6 juges
 - 1.12.2 Autres séries : 4 ou 8 juges

ANNEXE 10

Critères de jugement

Critères latine

CRITERES DE JUGEMENT - DANSES LATINES	F	E	D	C	B	A
TQ						
Pieds: la manière dont les pieds sont placés et bougent	Justesse du travail de pieds la plupart du temps	Justesse du travail de pieds constante selon les ouvrages de référence	Utilisation du travail de pieds			
Posture (Posture générale du danseur et de la danseuse) en position statique et en mouvement	Se tenir droit	Posture (tenir son centre presque tout le temps)	Posture (tenir son centre constamment)			
Les points de contacts, le port de bras, la tenue des mains et la façon dont ces éléments bougent		Présence claire des points de contact	Coordination de la gestuelle			
Les conditions d'équilibre en position statique et en mouvement			Equilibre en position statique et en mouvement			
Actions des danses latines: Exécution de toutes les actions spécifiques à une danse (selon les ouvrages de références)				Qualités des actions spécifiques caractérisant la danse		
Actions générales: l'habilité à créer des actions générales de danse: tournantes, étirements, gestuelles, transfert du poids du corps						X
le mécanisme: Préparation- Action-Récupération du poids du corps						X
Spins et tours: exécution des différents types de tours						X
Isolation/coordination						X
Niveau des figures exécutées						X
Dynamique: capacité à reproduire des actions avec l'utilisation du poids du corps, le timing, la direction et l'énergie						X
Lignes: qualité de leurs exécutions et de leurs finitions						X
						X
PS						
Synchronisation		Synchronisation des pas entre les partenaires				
Connexion physique			utilisation des actions du corps pour indiquer ses intentions à travers le contact physique			
Constance dans le maintien de la connexion visuelle et physique				Caractérisation de la danse		
Coordination des actions du couples: overbalance/counterbalance				X		
Utilisation de l'espace entre les 2 partenaires					X	
MM						
être en mesure	être en mesure	être en mesure et y rester				
Jouer avec le rythme de la figure en relation avec le tempo de la musique		présenter clairement le rythme des figures selon les ouvrages de références				
Mouvement du corps avec la M				Corps avec la musique		
Respect des phrases musicales					Respect des phrases musicales	
Capacité d'adaptation à la musique: intensité, mélodie						X
CP						
Présentation générale	conforme au code de la compétition dans le respect des disciplines dansées			Coiffure Maquillage et tenue vestimentaire en accord avec ses spécificités physiques	Coiffure Maquillage et tenue vestimentaire se rapprochant du format de la compétition (qui se dirige vers le niveau international)	Coiffure Maquillage et tenue vestimentaire exprimant sa personnalité
Constance dans la performance physique			Constance dans la performance physique			
Caractérisation de la chorégraphie				X		
communication non verbale entre les 2 partenaires / avec le public				X		
Positionnement et floor craft				X		
Caractérisation de la danse				X		
Capacité à produire une émotion artistique					X	

Critères standard

TQ						
Pieds: la manière dont les pieds sont placés et bougent	justesse du travail de pieds la plupart du temps	Justesse du travail de pieds (tel qu'il est défini dans les ouvrages de référence) constant.	utilisation du travail de pieds			
Posture (Posture générale du danseur et de la danseuse) en position statique et en mouvement	Se tenir droit	Ligne de Bras respectée dans son ensemble	Ligne de Bras respectée constamment			
Les points de contacts, le port de bras, la tenue des mains et la façon dont ces éléments bougent		X	X			
Le contact du centre des 2 partenaires			X			
le mécanisme: Préparation-Action-Récupération du poids du corps			X			
Rise and Fall (montée/descente: Corps, jambes, pieds)			X			
Niveau des figures exécutées			X			
Utilisation du Swing				X		
Pivots / actions pivotantes / Continuous spins				X		
Actions du corps: le mouvement effectué par les hanches, la partie haute du corps pendant les actions					X	
Drive actions					X	
Abilité à utiliser les différents plans (frontal, sagital et transversal) pendant les mouvements						X
MM						
être en mesure	être en mesure	X				
Jouer avec le rythme de la figure en relation avec le tempo de la musique		présenter clairement le rythme des figures	timing et synchronisation des pas			
Mouvement du corps avec la M				Corps avec la musique		
Déplacements, mouvements avec le rythme de la musique					Déplacement avec la musique	
Respect des phrases musicales						X
Capacité d'adaptation à la musique: intensité,mélodie						X
PS						
Connexion physique: coordination et utilisation des points de contacts et ports de bras		X				
Synchronisation			X			
Constance dans le maintien de la connexion à travers les différentes figures			X			
Coordination des actions du couples: overbalance/counterbalance						
Utilisation de l'espace entre les 2 partenaires						
CP						
Présentation générale	conforme au code de la compétition dans le respect des disciplines dansées			Coiffure Maquillage et tenue vestimentaire en accord avec ses spécificités physiques	Coiffure maquillage et tenue vestimentaire se rapprochant du format de la compétition (qui se dirige vers le niveau international)	Coiffure Maquillage et tenue vestimentaire exprimant sa personnalité
Constance dans la performance physique		X				
Caractérisation de la danse						
Caractérisation de la chorégraphie (par rapport à la danse)						
Positionnement et floor craft						
Communication non verbale entre les 2 partenaires/ avec le public						X
Capacité à produire une émotion artistique						X